



**Gare au privé en santé,**  
prévient l'AQESSS *Page A 3*

## 4 milliards par an pour une « rente longévité »

- Les propositions du **comité D'Amours** *Page B 1*
- Les réactions *Page B 5*
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon *Page A 8*
- L'analyse de Gérard Bérubé *Page B 1*



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CIV N° 84

LE DEVOIR, LE JEUDI 18 AVRIL 2013

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

## Pierre Karl Péladeau présidera Hydro-Québec

Le magnat des communications a offert ses services, que Pauline Marois s'est empressée d'accepter

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire à Québec

La première ministre Pauline Marois a choisi le magnat des communications Pierre Karl Péladeau pour présider le conseil d'administration d'Hydro-Québec. Il entrera en fonction le 15 mai prochain.

« C'est M. Péladeau qui m'a approchée pour me dire qu'il était intéressé à servir, et c'est moi qui ai décidé, avec la ministre des Ressources naturelles, de lui offrir cette fonction », a indiqué Pauline Marois à l'issue d'une réunion matinale du conseil des ministres mercredi. Aucun autre candidat n'était en lice.

« M. Péladeau est un homme de grande envergure qui a dirigé une grande entreprise. C'est un entrepreneur aguerri », a déclaré la première ministre. Elle a expliqué qu'Hydro-Québec peut participer davantage au développement économique du Québec grâce à une « utilisation intelligente » de ses surplus d'électricité pour l'électrification des transports. Hydro-Québec doit aussi reprendre ses activités à l'étranger, qu'elle avait délaissées. « Donc, tout autant de défis que M. Péladeau pourra sûrement relever avec le brio qu'on lui connaît. Il a un mandat, comme tous les présidents de sociétés d'État, d'efficacité », a ajouté Pauline Marois.

Agé de 51 ans, Pierre Karl Péladeau a annoncé à la mi-mars qu'il quitterait ses fonctions

VOIR PAGE A 10 : PÉLADEAU

## AUJOURD'HUI



**États-Unis** › **Compromis sur les armes rejeté.** La réforme des lois sur les armes promue par Barack Obama a déjà du plomb dans l'aile, l'une des principales mesures ayant été battue au Sénat. *Page B 7*

**Corruption** › **SNC-Lavalin sur la liste noire.** La Banque mondiale ne permettra plus à la firme d'ingénieurs québécoise de soumissionner sur ses projets au cours des 10 prochaines années en raison d'allégations de corruption. *Page B 3*



Avis légaux..... B 8  
Décès..... B 4  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... B 4  
Sudoku..... B 5

## FRANK ZAMPINO C. LA COMMISSION CHARBONNEAU



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le passage de Frank Zampino devant la commission Charbonneau était très attendu. L'ancien président du comité exécutif de Montréal s'en est pris à la procureure en chef, Sonia LeBel, dès la première journée de son témoignage.

## Devine qui vient à la noce ?

Maire de Saint-Léonard, l'ancien homme fort de Montréal a assisté à un mariage unissant les familles Cotroni et Di Maulo

BRIAN MYLES

L'ex-président du comité exécutif Frank Zampino a assisté à un mariage du clan Cotroni et a déjà sollicité le caïd Jimmy Di Maulo pour son financement électoral, mais il « prend offense » des questions de la commission Charbonneau au sujet de ses liaisons dangereuses avec la mafia.

La procureure en chef, Sonia LeBel, ne fera pas de cadeaux à l'homme décrit comme le plus haut responsable politique de la collusion à l'hôtel de ville. Et M. Zampino compte bien lui rendre la monnaie de sa pièce. Dépeint comme

le véritable patron à l'hôtel de ville, M. Zampino n'a rien perdu de sa superbe.

Il s'est lancé dans une charge à fond de train contre les méthodes de travail de la commission Charbonneau, qui a présenté une liste de 1808 appels faits entre lui et Bernard Trépanier, le financier occulte d'Union Montréal. Selon le témoignage des membres du cartel des ingénieurs, MM. Zampino et Trépanier étaient à la tête du système de répartition des contrats entre les firmes de génie-conseil, en échange de ristournes à Union Montréal.

VOIR PAGE A 10 : ZAMPINO

## Montréal est obligée de fermer les yeux

L'administration municipale accorde des contrats à des firmes « suspectes »

MARCO FORTIER

La Ville de Montréal vient d'accorder trois contrats totalisant 956 000 \$ à Génivar et à Dessau, des firmes de génie-conseil citées à la commission Charbonneau pour collusion et financement illégal de partis politiques.

Il faudra s'y faire: malgré la volonté du gouvernement Marois et des villes de « faire le ménage » dans l'attribution des contrats, des firmes ayant pris part à la collusion et à la corruption dans l'industrie de la construction continuent de brasser des affaires.

En privé, des membres de la coalition au pouvoir à l'Hôtel de Ville reconnaissent que le moindre contrat d'infrastructures peut devenir un casse-tête éthique pour les élus. Les entreprises « propres » capables d'exécuter de grands travaux se font rares, soulignent-ils.

Mercredi, l'administration du maire Michael Applebaum a ainsi fermé les yeux sur les manquements à l'éthique avoués par Génivar et Dessau et leur a accordé des contrats en faisant valoir « l'urgence » d'agir. C'était une sorte de répétition de l'histoire rocambolesque du contrat de 5,2 millions pour remplir les nids-de-poule, accordé il y a deux semaines à des fournisseurs entachés sur le plan éthique.

Génivar, qui change de nom pour s'appeler désormais WSP, a obtenu mercredi un contrat de près de 750 000 \$ pour préparer les plans et devis en vue des appels d'offres de deux centres de compostage municipaux. L'entreprise a

Genivar et Dessau, dont les noms ont été souvent cités devant la commission Charbonneau, viennent d'obtenir des contrats totalisant 956 000 \$

## Détectives 2.0, ou le retour du goudron et des plumes ?

Des internautes tentent de démasquer le ou les coupables de l'attentat de Boston

FABIEN DEGLISE

L'appel a été entendu, mais sans doute un peu trop. La demande formelle faite au public de partager photos, vidéos ou autres indices avec le FBI, afin de mettre la main au collet du ou des auteurs du double attentat à la bombe du marathon de Boston au début de la semaine, a fait apparaître dans les univers numériques une kyrielle d'enquêteurs amateurs qui cherchent désormais à mettre la force du nombre, de la diversité, des talents multiples et surtout du réseau au

service de la vérité et de l'identification d'un coupable.

Depuis plus de 48 heures, en effet, une enquête parallèle s'est mise en branle en format 2.0 sur ce mode participatif et collaboratif que le présent aime bien lustrer. Le tout avec méthode, émotion induite par l'odieuse de l'attaque, mais non sans risques de dérives, préviennent toutefois quelques spécialistes.

« La logique collaborative que permettent les réseaux sociaux peut donner des résultats intéressants dans les champs de la construction du savoir ou de

VOIR PAGE A 10 : BOSTON

**Lire aussi** › **L'enquête se poursuit.** À Boston, un représentant des forces de l'ordre a affirmé qu'une arrestation était imminente, ce qu'ont nié les autorités. *Page 4*



REDDIT/FIND BOSTON BOMBERS

Sur la Toile, des internautes s'improvisent détectives, mettant en commun informations et photos, à la recherche du ou des coupables de l'attentat.

## ACTUALITÉS

COMITÉ  
SUR LE FRANÇAISLe NPD veut  
forcer Paradis  
à s'expliquerGUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Le rapport déposé le 8 mars par le ministre Christian Paradis et qui concluait que le français se porte bien dans les entreprises de compétence fédérale au Québec n'a pas satisfait le Nouveau Parti démocratique. L'opposition déposera vendredi une motion exigeant que la méthodologie du rapport soit dévoilée.

Le geste est plutôt symbolique, puisque les conservateurs sont majoritaires au sein du Comité parlementaire des ressources humaines. Mais, selon le député néodémocrate Robert Aubin, il s'agit de « comprendre comment le comité en est arrivé aux conclusions que souhaitait le ministre. Si l'étude est sérieuse, les conservateurs ne devraient pas craindre de rendre publics ces éléments », a-t-il indiqué au *Devoir* mercredi.

À l'automne 2011, Christian Paradis avait annoncé la création d'un comité chargé d'étudier l'état du français dans les banques et les autres entreprises non assujetties à la loi 101. Promis pour Noël 2011, le rapport du comité n'a été livré que 15 mois plus tard. Entre-temps, le mandat précis du comité n'a jamais été dévoilé, non plus que la composition du comité.

Trois sous-ministres ont finalement fait le travail en examinant notamment le recensement de 2006 ainsi qu'une étude de l'Office québécois de la langue française publiée en 2012.

Le Devoir

## Justin Trudeau, cible privilégiée

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à  
Ottawa

Le chef libéral Justin Trudeau a essuyé une nouvelle salve d'attaques mercredi, cette fois pour avoir suggéré qu'il fallait tenter de cerner le sentiment d'aliénation qui pousse les terroristes à agir. Quant aux publicités conservatrices le visant, c'est au tour des enseignants d'art dramatique de les condamner.

Mardi soir, en entrevue avec CBC, M. Trudeau a déclaré que les explosions au marathon de Boston sont survenues « parce que quelqu'un se sent complètement exclu. Complètement en guerre avec des innocents. En guerre contre la société. Et notre approche doit consister à se demander d'où proviennent ces tensions. Oui, nous devons répondre et offrir de la sécurité. Mais nous devons aussi nous assurer, en chemin, que nous n'exacerbons pas une culture de peur et de méfiance, car cela contribue à marginaliser encore plus ceux qui se sentent déjà comme des ennemis de la société. »

La réponse du premier ministre Stephen Harper, qui se trouvait à Londres, ne s'est pas fait attendre mercredi. « Quand on voit ce genre de geste, ce genre d'acte de violence, on ne s'assoit pas pour essayer de le rationaliser ou d'y trouver des causes profondes. On le condamne catégoriquement et on traite les responsables le plus sévèrement possible. » En fin de journée, M. Trudeau a brièvement rétorqué qu'il « espère vraiment que Stephen Harper reconsidèrera la mesure dans laquelle il est prêt à attaquer les gens et à politiser les enjeux ».

Les publicités négatives

Cette politisation, qui s'est soldée par des publicités sou-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des militants indépendantistes ont investi mercredi les bureaux montréalais du nouveau chef du Parti libéral du Canada, Justin Trudeau. Armés de casseroles, les membres du réseau Cap sur l'indépendance ont dénoncé les propos du député à la suite des récentes révélations concernant le rapatriement de la Constitution de 1982. La semaine dernière, Justin Trudeau a affirmé qu'il n'avait pas l'intention de « sombrer dans de vieilles chicanes », ajoutant que les Québécois ne s'intéressaient plus à cette question.

tenant que M. Trudeau ne pourrait pas diriger le Canada parce qu'il n'a été « que » professeur d'art dramatique, a aussi été condamnée par les enseignants de la scène, notamment l'Association théâtre éducation du Québec.

« On était vraiment choqués », résume la présidente Geneviève Lanoue en parlant de son conseil d'administration et de ses collègues. « J'ai trouvé que ça ridiculisait notre formation universitaire et notre profession. » Elle rappelle que les enseignants doivent coordonner le travail des élèves-comédiens,

de l'équipe technique et des scénographes pour monter une pièce. « Il faut toujours négocier. Alors, au contraire, ça exige beaucoup de leadership. »

Le Conseil ontarien des professeurs de théâtre et de danse (CODE), lui, « s'indigne de la connotation négative des commentaires faits ». « Suggérer que ceux qui enseignent le théâtre

ne sont pas qualifiés pour diriger ou qu'ils sont de moindre valeur que ceux qui dirigent démontre une ignorance quant à la valeur de l'art dramatique dans le développement des jeunes », écrit la présidente, Brooke Charlebois.

Le Devoir

## Justin Trudeau irrite Québec

À la veille d'une visite officielle à Québec, Justin Trudeau a tenu des propos qui risquent d'irriter le gouvernement péquiste en place. Le chef fraîchement élu des libéraux fédéraux avait choisi d'amorcer son tout premier caucus à titre de chef libéral en faisant l'apologie de la Charte canadienne des droits et libertés, l'un des héritages de son père, Pierre Elliott Trudeau. M. Trudeau a ensuite laissé entendre que la raison pour laquelle Québec n'avait pas signé la Constitution de 1982 était que son premier ministre de l'époque — René Lévesque — était souverainiste. Sa vision de l'histoire s'est immédiatement heurtée à celle du gouvernement de Pauline Marois. « C'est faire preuve d'une arrogance et d'un mépris envers tous les Québécois », a critiqué le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Alexandre Cloutier. Il a rappelé qu'aucun des premiers ministres qui ont suivi M. Lévesque, y compris les fédéralistes, n'a voulu signer la Constitution. Il a évoqué la « nuit des longs couteaux », qualifiant l'événement de « moment sombre ».

« M. Trudeau devrait admettre les gestes graves en violation de principes démocratiques posés par son père et devrait s'excuser de faire preuve d'un tel mépris de l'histoire du Québec », a tranché M. Cloutier. M. Trudeau doit rencontrer le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), Philippe Couillard, et celui de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, jeudi. L'agenda de la première ministre Pauline Marois n'était toutefois pas compatible avec le sien.

La Presse canadienne

Que savait  
le PQ  
au sujet  
de Duthel ?L'opposition parle  
d'« informations  
privilégiées »  
sur les poursuites  
à son sujet

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire  
à Québec

Après avoir passé la journée de mardi à justifier la nomination controversée de Jean-Yves Duthel à la tête d'Investissement Québec, le gouvernement péquiste a dû se défendre mercredi d'avoir été en possession d'informations privilégiées à son sujet.

« Deux ministres du gouvernement se sont vantés de savoir que les poursuites contre M. Duthel allaient être abandonnées, alors que les procédures sont en cours devant les tribunaux », a clamé le porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, Gilles Quimet, lors de la période de questions mercredi. Est-ce que le ministre peut nous expliquer comment deux ministres du gouvernement ont des informations privilégiées quant aux poursuites pénales menées par le DGE qui est indépendant du gouvernement ? »

Mardi soir, le ministre responsable de la Politique industrielle et de la Banque de développement économique du Québec, Elaine Zakaïb, avait affirmé à un journaliste du *Journal de Québec* que « les accusations seraient supposément retirées » d'ici le début du mandat de Jean-Yves Duthel en mai.

Plus tôt dans la journée, le ministre des Relations internationales, Jean-François Lisée, avait lui aussi répondu que « c'est réglé du côté de la justice ».

C'est sur la base de cette affirmation que des membres du cabinet de la ministre Elaine Zakaïb en sont venus à une « conclusion très préliminaire » que les accusations allaient être retirées, s'est défendu le ministre, ajoutant qu'elle avait transmis une information qu'elle n'avait pas validée au préalable.

« Mais moi, je peux vous assurer que jamais je n'ai parlé au DGE, je n'ai pas l'intention de le faire et je ne le ferai jamais pour aucune considération. Et il n'y a personne de mon cabinet — j'ai vérifié — qui a parlé au DGE. »

Devant les journalistes, Jean-François Lisée a lui aussi dû s'expliquer. Il a soutenu que Jean-Yves Duthel avait postulé dans le réseau des délégations à son ministère avant d'être nommé chez Investissement Québec. « À cette étape précédente, j'avais été informé par personnes interposées qu'il y avait cette question du DGE, mais on m'avait dit, selon une information venant de M. Duthel, que ça allait être réglé. »

Le 30 avril

Au bureau du DGE, on affirme qu'il n'a jamais été question de retirer les accusations et que les audiences se tiendront comme prévu le 30 avril pour déterminer la date du procès. Le porte-parole de l'organisation, Carl Charest, précise par ailleurs que seul le Directeur général des élections a le pouvoir de lever des accusations.

Rappelons que Jean-Yves Duthel fait face à des accusations pour avoir remis la somme de 500 \$ à François Morin en échange d'une contribution au parti Équipe Harel-Vision Montréal, contrevenant ainsi à la Loi sur les élections.

Jean-Yves Duthel, joint par *Le Devoir* et visiblement mal à l'aise de se retrouver au centre de cette controverse, s'est refusé à faire tout commentaire. De son côté, disant suivre avec intérêt les décrets judiciaires de son nouveau démarcheur, Investissement Québec a laissé entendre que son départ pour Berlin, prévu pour la mi-mai, pourrait être remis à plus tard « si la cause est reportée » au-delà du 30 avril.

Le Devoir

## « LE DEVOIR DE DÉBATTRE »

Les  
dilemmes  
de l'art  
public à  
Montréal

Le débat sur l'art public à Montréal n'a jamais été aussi intense à Montréal que lorsque des propositions ont été faites de déplacer des œuvres d'art connues : notamment *La Joute*, de Riopelle et plus récemment *L'homme de Calder*. Comment réussir un déplacement d'œuvre? Comment améliorer la collection montréalaise de l'art public, qui contient 225 œuvres, autrement qu'en relocalisant des morceaux prestigieux?

ANIMATION

INVITÉS



**Antoine ROBITAILLE**  
Éditorialiste et responsable des débats d'idées au Devoir



**Marcel CÔTÉ**  
Économiste



**Sarah MCCUTCHEON GREICHE**  
Historienne de l'art



**Marie-Claude LANGEVIN**  
Chercheuse, M. A. en étude des arts à l'UQAM



**François W. CROTEAU**  
Maire de Rosemont-La Petite-Patrie

OÙ ?

Au CCA,  
(Centre Canadien  
d'Architecture)  
1920,  
rue Baile,  
Montréal

QUAND ?

Lundi  
**22**  
AVRIL  
19 h

COMBIEN ?

**10\$**

Les billets seront disponibles à la porte, mais nous vous invitons à réserver vos places par notre formulaire de réservation en ligne à l'adresse suivante : [www.ledevoir.com/reservation](http://www.ledevoir.com/reservation)

Le Devoir poursuit sa série de débats publics à Québec et à Montréal intitulée LE DEVOIR DE DÉBATTRE en lien avec des questions qui ont été traitées dans les pages « Idées », « Philo » et « Science » du quotidien. Quatre invités échangeront pendant une heure. S'ajouteront 30 minutes de questions du public.

LE DEVOIR  
Libre de penser  
Avec l'aimable collaboration du  
CCA

BRUNCH-CONFÉRENCE  
SUR LE DROIT DE LA COPROPRIÉTÉ

Dimanche le 21 Avril 2013 à 11h00  
Centre Athlétique Midtown (Le Sanctuaire)  
6105 Ave du Boisé, Montréal

Les vices-cachés en immobilier  
par M<sup>e</sup> Bruno Bourdolin

Les Syndicats de copropriété  
par M<sup>e</sup> Karine Cloutier-Lépine

Réservez vos places 20,00 \$  
Demandez Lucie St-Louis  
**514-277-1175**  
25,00 \$ à l'entrée

[www.fisetlegal.com](http://www.fisetlegal.com)



[ FISET légal ] cabinet d'avocats

CONSEILLERS EN DROITS IMMOBILIER,  
CONSTRUCTION ET COPROPRIÉTÉ

## ACTUALITÉS

## La motion de miel



MICHEL DAVID

Le nouveau chef du PLQ, Philippe Couillard, a été très clair : son parti ne se laissera pas entraîner dans « une stratégie d'affrontement délibéré » avec Ottawa destiné à faire mousser le projet souverainiste.

La motion présentée mardi par le gouvernement Marois pour forcer le gouvernement Harper à ouvrir les archives fédérales concernant le rapatriement de la Constitution, de même que la déclaration de la première ministre, étaient rédigées dans des termes si conciliants, pour ne pas dire mielleux, qu'il n'était cependant pas possible pour les partis d'opposition de s'en dissocier sans être taxés de paranoïa ou de mauvaise foi, mais M. Couillard se doute bien qu'il s'agit simplement d'une première étape.

M. Couillard

se doute bien

qu'il s'agit

simplement

d'une

première

étape

trop longtemps au PQ pour se méprendre sur les véritables intentions du gouvernement.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Alexandre Cloutier, également responsable de la « gouvernance souverainiste », n'a d'ailleurs pas caché que d'autres initiatives étaient envisagées dans l'hypothèse hautement probable où Ottawa ferait la sourde oreille à la requête de l'Assemblée nationale.



On n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Le gouvernement Bouchard avait subi une déconfiture spectaculaire quand il avait tenté d'entraîner le PLQ dans sa croisade contre la Loi sur la clarté. Avec le sens du dramatique qui le caractérisait, le premier ministre avait réquisitionné les ondes pour dénoncer cette violation du sacrosaint droit à l'autodétermination des Québécois et annoncer le dépôt d'un projet de loi appelé à devenir rien de moins qu'une « Charte de nos droits politiques collectifs ».

Le député libéral de Papineau, Norman McMillan, avait résumé la pensée de ses collègues avec son franc-parler habituel : « C'est un projet de loi séparatiste. Ils sont encore en train de nous fourrer. » Le gouvernement avait eu beau récrire son projet de loi sur « l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec » afin de le rendre acceptable pour les libéraux, cela avait été peine perdue.

Les députés libéraux qui siègent actuellement à l'Assemblée nationale partagent sans aucun doute la méfiance de leur ancien collègue de Papineau, même s'ils ne l'expriment pas aussi crûment. Ils devront cependant être conséquents avec la motion en faveur de laquelle ils ont voté si le gouvernement Harper refuse d'obtempérer. Si, dans un deuxième temps, le PQ tentait de mobiliser la société civile, il deviendrait délicat pour les libéraux et la CAQ de descendre du train en criant à l'« astuce ».

Clairement, le gouvernement Harper n'a pas été très impressionné par la motion de l'Assemblée nationale et ce n'est certainement pas le nouveau chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes, Justin Trudeau, qui va le talonner sur cette question. Le chef libéral aurait intérêt à nuancer la vision unidimensionnelle du Québec qu'il a héritée de son père. Même si les souverainistes sont minoritaires à l'Assemblée nationale, il semble n'y voir qu'un repère de séparatistes.

La situation est plus délicate pour le chef du NDP, Thomas Mulcair, qui doit ménager sa base québécoise sans être accusé au Canada anglais de pactiser avec le diable. Manifestement, il ne demanderait pas mieux que de voir la Cour suprême régler la question elle-même.



Rien n'assure que cette enquête maison mettra fin au débat. Dans cette affaire, la Cour suprême est à la fois juge et partie. À moins que tous les documents pertinents ne soient rendus publics, un doute subsistera inévitablement dans l'esprit de plusieurs. Ceux qui choisiront d'accepter sa version des faits seront accusés de cautionner toute l'opération du rapatriement.

Peu importe ce qui s'est réellement passé, la Cour suprême n'en arrivera certainement pas à la conclusion que les inscriptions de son juge en chef étaient graves au point de remettre en question la légitimité du rapatriement. Elle pourrait néanmoins donner un coup de pouce à Philippe Couillard si elle émettait un regret susceptible de donner un peu de mauvaise conscience au Canada anglais.

Au Québec, la certitude de l'impossibilité de rouvrir le dossier constitutionnel a si bien pénétré les esprits que le moindre signe d'ouverture pourrait être accueilli comme une grande nouvelle. Cela ne déboucherait peut-être sur rien de concret, mais le chef du PLQ pourrait au moins dire que le fruit commence à mûrir.

mdavid@ledevoir.com



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Diane Lavallée est la nouvelle directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux. « Apprécions ce que nous avons et ne glissons pas tranquillement [vers le privé] sous prétexte que le contexte financier est difficile », avertit-elle.

DIANE LAVALLÉE AU DEVOIR

## Gare à la tentation du privé en santé

La nouvelle directrice de l'AQESSS n'y voit d'avantages ni pour les patients ni pour les finances publiques

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Des compressions importantes jumelées à un accroissement de la part du privé en santé risquent de mettre les soins à mal sans alléger la facture pour le trésor public, avertit la nouvelle directrice générale de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Diane Lavallée.

Pour celle qui succède à Lise Denis, la tentation du privé est risquée. Pour les patients d'abord, qui pourraient avoir à payer davantage. Mais aussi pour les finances publiques. « On peut perdre le contrôle sur les coûts, et là, il y a un problème. Apprécions ce que nous avons et ne glissons pas tranquillement [vers le privé] sous prétexte que le contexte financier est difficile », avertit-elle dans sa première longue entrevue livrée dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

L'assurance autonomie que compte présenter le ministre Réjean Hébert doit faire la part belle au public, soutient-elle du même souffle, alors que certains pourraient voir un marché. « J'ose espérer qu'on maintiendra un système public fort, y compris dans la communauté. Si migrer vers les soins à domicile fait en sorte qu'on accentue la prestation privée et qu'on s'expose à une augmentation des coûts, je pense qu'on passe à côté. Soyons prudents. »

Infirmière de formation, M<sup>me</sup> Lavallée fut curatrice publique, présidente du Conseil du statut de la femme et présidente du plus grand syndicat infirmier, la FIQ, entre autres.

**Dérives financières... et bons coups**

M<sup>me</sup> Lavallée arrive en poste dans un contexte délicat : la machine de l'optimisation est en marche un peu partout dans le réseau, non sans frictions. Outre le CUSM qui doit tou-

## Faire plus de place aux infirmières

L'apport des infirmières dans le réseau préoccupe particulièrement Diane Lavallée. En ce qui concerne la formation universitaire obligatoire, elle craint qu'on accentue la pénurie en région. Elle demande également quelle sera la place des infirmières auxiliaires et s'il n'y aurait pas lieu de rehausser également leur formation pour exiger un diplôme collégial. L'AQESSS siège au comité ministériel qui se penche sur ce dossier, mais M<sup>me</sup> Lavallée déplore que ses questions demeurent sans réponse. Par ailleurs, elle abonde dans le sens de l'Ordre des infirmières, qui demande plus d'autonomie pour ses membres. Non seulement les infirmières sont-elles formées pour assumer davantage de responsabilités, estime la directrice générale de l'AQESSS, mais cela permettrait d'accélérer certains services... à moindre coût.

ver 50 millions à la suite d'un dérapage financier qui a « ébranlé tout le réseau », chaque établissement jongle avec les cibles établies par Québec : la commande atteint 636 millions depuis 2010. Pour M<sup>me</sup> Lavallée, le citron a donné presque tout son jus : bientôt, Québec devra faire des choix difficiles, dit-elle. Le panier de services publics pourrait devoir être amputé. « Les premières couches sont plus faciles à enlever. Mais ce que j'entends, c'est que s'il y a d'autres vagues de compressions, l'an prochain, il y aura des choix à faire », explique-t-elle. Et c'est Québec qui devra indiquer ces choix, ajoute-t-elle, pas les établissements.

M<sup>me</sup> Lavallée se présente comme une leader optimiste. Pour contrer le cynisme, d'ailleurs, l'AQESSS souhaite mettre en avant les « bons coups » du réseau. Un site Web recense désormais ces histoires positives, lesquelles devraient inspirer les établissements entre eux. « Je comprends qu'on mette l'éclairage sur les situations malheureuses, car on gère des deniers publics et on a intérêt à bien les gérer. Mais pour une histoire négative, il y a plusieurs histoires à succès ! »

**D'autres dossiers prioritaires**

Ne figure plus au haut de la liste des priorités que la ques-

tion du financement à l'activité, une demande historique de l'AQESSS. Pour M<sup>me</sup> Lavallée, ça reste un dossier important, mais elle embrasse les réserves exprimées par Réjean Hébert. « Pour lui, ce n'est pas miraculeux et ça entraîne des dérives. Au bout du compte, ça n'augmente pas l'argent disponible : c'est la même tarte ! », explique-t-elle, consciente également que les établissements pourraient prioriser certaines activités « payantes », en rupture avec les besoins de la population et les priorités nationales. « C'est un dossier qui est cher à l'AQESSS et on va y aller avec des projets circonscrits » en chirurgie et en obstétrique, dit M<sup>me</sup> Lavallée.

Figure aussi à sa liste de priorités le rehaussement de la rémunération des cadres du réseau. Elle concède que ces demandes pourraient souffrir d'un déficit de popularité. L'échelle salariale des cadres a échappé à l'exercice d'équité salariale. « Certains gestionnaires sont moins bien payés que les employés qu'ils supervisent. On pense que ça mérite un certain rééquilibrage », justifie M<sup>me</sup> Lavallée. Selon elle, cet exercice est crucial pour le recrutement des 5000 cadres dont le réseau aura besoin dans les cinq prochaines années.

Le Devoir

PROJET DE LOI 14

## Pas de priorité aux anglophones, disent les cégeps

LISA-MARIE GERVAIS

Donner la priorité d'admission aux anglophones dans les cégeps anglophones est discriminatoire, ont fait valoir les cégeps hier lors des audiences dans le cadre du projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française.

« [Le projet de loi] restreint la capacité d'un jeune adulte d'avoir accès à un programme de son choix dans un collège de son choix. C'est de la discrimination sur une base linguistique », a soutenu Richard Filion, directeur général du collège Dawson, le plus gros cégep anglophone de la province. Pour lui, il serait « dommageable » d'obliger les cégeps anglophones à privilégier les candidatures des étudiants anglophones par rapport à celles des francophones, et ce, même si ces derniers ont de meilleures notes. « Pour un anglo, on envoie le message que, peu importe son rendement scolaire, il a sa place réservée, ce qui est contre-productif. Et au franco, on dit : dommage, mais tu devras trouver d'autres moyens pour parfaire ton anglais, en cours privés ou en immersion ailleurs, ce que la classe moyenne ne pourra pas se permettre », a-t-il expliqué.

Et comment déterminer qu'un candidat est de langue anglaise ? s'interroge-t-on dans le mémoire déposé par la Fédération des cégeps. « S'agit-il de personnes qui sont diplômées d'une école secondaire d'une commission scolaire anglophone québécoise ? Doit-on y inclure « le client de langue anglaise » ayant fait ses études secondaires dans une école d'une commission scolaire francophone ? Et que fait-on des candidats provenant d'une autre province canadienne ou venant d'un pays anglophone ? »

Et si Montréal s'anglicise, ce ne sont certainement pas les cégeps qui contribuent à ça, rappelle pour sa part le président de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, en pointant plutôt le marché du travail. Selon Statistique Canada, le pourcentage d'allophones fréquentant des cégeps francophones a augmenté significativement (13 points de pourcentage) au cours des 15 dernières années tandis que la proportion de francophones fréquentant des cégeps anglophones est demeurée stable ces dernières années, oscillant autour de 5%. « Il n'y a pas péril en la demeure », note M. Beauchesne.

N'empêche, il dit comprendre les préoccupations péquistes de vouloir rehausser le français et la nécessité pour les étudiants d'avoir les compétences suffisantes pour entrer sur le marché du travail. « On le sait que plusieurs étudiants anglophones sortent de Dawson et Vanier et vont travailler directement sur le marché du travail en anglais, sans bien maîtriser le français. On va travailler là-dessus », souligne-t-il, avec une offre de cours dans le domaine d'étude en langue seconde.

Le Devoir

## Des critiques de droits

Bien qu'il soit légitime de vouloir protéger la langue française, l'ajout d'un « considérant » dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne pour affirmer le statut officiel de la langue française au Québec n'y a pas sa place, car il ne s'agit pas d'un « droit de la personne » et cela risque d'entraîner une confusion juridique. Voilà l'une des critiques du projet de loi 14 faites mercredi par les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en commission parlementaire. Les dispositions de la Charte de la langue française lui paraissent suffire amplement pour créer un pan de protection juridique. L'ajout d'un article 3.1 à la même Charte des droits protégeant le « droit de vivre et de travailler en français » ne devrait pas non plus être ajouté à la Charte des droits, estime la Commission, car il ne constitue pas un droit fondamental inhérent à la personne comme le droit à la vie, le droit à la dignité ou à la sécurité, par exemple. Il a donc plutôt sa place lui aussi dans la Charte de la langue française, a expliqué le président de la Commission, Gaétan Cousineau. Toutefois, l'insertion d'un article qui garantirait aux nouveaux arrivants le droit d'apprendre le français et de bénéficier de mesures d'intégration a été très bien accueilli.

Marie-Andrée Chouinard

## Encore deux ans avant de chiffrer le déficit d'entretien des infrastructures

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Incapable de chiffrer le déficit d'entretien des infrastructures malgré les milliards investis, et ce, cinq ans après l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures, le Secrétaire du Conseil du trésor annonce qu'il faudra encore deux ans avant d'avoir un portrait détaillé de la situation.

« En gros, je vous dirais, nous avons un gros deux ans de travail qui nous attend. Normalement, sur cette base-là, on devrait être en mesure de fournir un portrait très détaillé de l'état de nos infrastructures et du plan d'action par la suite, qui va être suivi par les différents ministères. »

Sous l'œil incrédule des députés, le sous-

ministre au Secrétariat du Conseil du trésor, Yves Ouellet, a admis en commission parlementaire qu'il n'avait aucune idée des investissements qui seraient nécessaires dans les prochaines années afin de remettre en état les infrastructures des grands ministères que sont les ministères de la Santé et des Services sociaux, du Transport, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie.

« Deux ans, ça peut paraître long, mais c'est du travail qui est très complexe », s'est défendu le sous-ministre, qui veut développer une nouvelle méthodologie et harmoniser les programmes pour développer un système qui soit compatible pour tous les ministères.

« Nous, comme parlementaires, ce qu'on a devant nous, c'est un engagement virtuel pour les prochaines années qui est important, s'est désole le député de Rimouski, Irvin Pelletier. Il y a une dette quelque part qu'on va devoir combler dans les prochaines années, mais on ne sait pas combien. Moi, ça ne me rentre pas dans la tête qu'aujourd'hui, après cinq ans, on ne sache pas c'est quoi le déficit d'entretien. »

Québec a investi environ 1,4 milliard par année entre 1997 et 2007 pour le maintien des actifs. Ces sommes ont fait un bond spectaculaire en 2008, à la suite de l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval, passant à 4,8 milliards par année.

Le Devoir

## ACTUALITÉS



Des enquêteurs du FBI quittent le toit d'un immeuble de Boston en emportant un sac. Les enquêteurs se sont activés toute la journée de mercredi sur le lieu des explosions qui ont fait trois morts et plus de 180 blessés.

## Beaucoup de rumeurs, pas de suspect

L'enquête se poursuit à la suite de l'attentat de Boston

GAËTAN POULIOT

Deux jours après le plus grave attentat commis sur le sol américain depuis le 11 septembre 2001, le mystère demeurait entier à Boston. Les enquêteurs se sont activés toute la journée de mercredi sur le lieu des explosions qui ont fait trois morts et plus de 180 blessés, mais le FBI a refusé de parler aux médias, laissant la place à de nombreuses spéculations.

Citant des sources près de l'enquête, des médias américains ont fait état de « progrès significatifs », soulignant que les images d'un suspect étaient entre les mains des enquêteurs. Les policiers étudient des extraits vidéo où l'on voit une personne transportant un sac noir sur le lieu d'une des deux explosions, a notamment rapporté le *Boston Globe*. Une caméra de surveillance d'un grand magasin aurait aussi permis aux enquêteurs d'avoir une vue claire de la zone, ajoute le quotidien.

Une chose est toutefois certaine: aucun suspect n'a été arrêté mercredi, ont tenu à rectifier le FBI et la police de Boston, contredisant des informations diffusées par plusieurs médias.

La confusion a régné une partie de la journée, alors que des médias américains y allaient de leur propre analyse en attendant que le FBI fasse le point sur les événements. Les enquêteurs n'ont toutefois pas parlé aux médias. D'abord

### Une lettre empoisonnée envoyée à Obama

Un homme du Mississippi a été arrêté et accusé d'avoir envoyé des lettres contenant de la ricine, un poison mortel, au président américain et à un sénateur. Mercredi, les autorités américaines ont intercepté une missive adressée à Barack Obama contenant ce poison. Des traces de la même substance toxique avaient été retrouvées la veille dans une lettre adressée au sénateur du Mississippi Roger Wicker. L'agent du FBI responsable du dossier, Daniel McMullen, affirme que cet individu a été arrêté mercredi. Il s'agirait de Paul Kevin Curtis, un homme âgé de 45 ans et originaire de Corinth, au Mississippi. Ces lettres ont soulevé des craintes au moment où les tensions étaient élevées en raison des attentats de Boston. Rien n'indique toutefois que l'envoi de ces lettres est lié à l'attentat, a souligné le FBI.

prévue à 13 h, puis repoussée à 17 h, le FBI a finalement annulé sa conférence de presse en soirée, sans donner d'explication ni préciser s'il y en aurait une jeudi. De toute évidence, les enquêteurs n'avaient pas d'informations à partager avec le public à propos de l'enquête ou sur l'identité du ou des suspects, ainsi que sur leurs motivations.

On sait toutefois que les policiers ont récupéré des débris d'une carte de circuits imprimés qui auraient fait partie des bombes, ainsi que le couvercle d'un autocuiseur. Les deux explosions qui sont survenues à une douzaine de secondes d'intervalle, lundi, près de la ligne d'arrivée du marathon de Boston, ont été causées par des bombes artisanales probablement fabri-

quées avec des marmites à pression. Le FBI croit que les engins dissimulés dans des sacs laissés sur le sol contenaient des billes d'acier et des clous.

Les éclats de bombe et d'acier ont causé de graves blessures chez des spectateurs, nécessitant plusieurs amputations. Un garçon de huit ans, une femme de 29 ans et une étudiante chinoise de 23 ans sont morts à la suite des explosions.

### Nombreuses victimes toujours hospitalisées

De nombreuses victimes étaient toujours hospitalisées à Boston mercredi, dont plusieurs blessés graves. Une centaine de personnes ont par ailleurs pu quitter l'hôpital sur les 180 blessés.

Le docteur Peter Burke, du Centre médical de Boston, a révélé que la majorité des patients ont subi des blessures au bas du corps. Ceux qui ont été blessés à la tête ont été projetés au sol ou contre des obstacles, a-t-il précisé.

Le président américain Barack Obama, qui a qualifié les événements « d'acte de terrorisme odieux et lâche », sera dans la capitale du Massachusetts jeudi pour prononcer un discours lors d'une cérémonie religieuse en mémoire des victimes. Dès mardi soir, des centaines de Bostoniens se sont rassemblés à travers la ville pour rendre un hommage aux victimes du double attentat.

Le FBI a assuré qu'il ne ménagerait pas les efforts pour résoudre ce crime. « Il s'agira d'une enquête mondiale. Nous irons jusqu'au bout du monde pour identifier l'auteur ou les auteurs de ce crime ignoble », a dit plus tôt cette semaine l'agent du FBI responsable de l'enquête, Rick DesLauriers.

Le marathon de Boston est l'un des plus anciens et des plus prestigieux du monde. Quelque 23 000 coureurs participaient à l'événement, dont plus de 2000 Canadiens. 355 Québécois étaient inscrits à la course. Aucun citoyen du pays n'a été blessé, a indiqué le gouvernement canadien.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press  
Le Devoir

## CANCER

## Une nouvelle cible pour freiner les métastases

PAULINE GRAVEL

Des chercheurs de Montréal ont découvert une protéine jouant un rôle clé dans la formation des métastases issues d'un cancer du sein, voire de divers autres types de cancer. Cette protéine pourrait s'avérer une cible stratégique à bloquer pour empêcher la migration des cellules cancéreuses dans d'autres organes. Cette découverte fait l'objet d'une publication dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences* (PNAS).

Le biochimiste Jean-François Côté, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), s'intéressait à la protéine DOCK1 depuis son stage postdoctoral en Californie au début des années 2000. À l'époque, des scientifiques avaient identifié chez la drosophile et le ver *C. elegans* plusieurs gènes, dont celui responsable de la synthèse de DOCK1, qui induisaient la migration cellulaire. M. Côté a d'abord élucidé le mécanisme moléculaire par lequel la protéine DOCK1 entame la migration rapide des cellules dans lesquelles elle est exprimée. « Comme ces gènes ont été conservés au cours de l'évolution, on a alors suspecté leur implication dans le développement de métastases chez les humains », a souligné en entrevue le chercheur qui dirige aujourd'hui une unité de recherche à l'IRCM.

### La protéine activée

Plus récemment, l'équipe de M. Côté a étudié la contribution de DOCK1 dans la dissémination des cellules cancéreuses chez des souris atteintes d'un cancer du sein du sous-type HER2+ qui est associé à un faible taux de survie parce qu'il se propage et forme des métastases plus rapidement que les autres sous-types de cancer. Les chercheurs ont alors découvert que les récepteurs HER2+, qui sont particulièrement abondants dans les tumeurs de type HER2+, s'associent physiquement aux protéines DOCK1 présentes dans la cellule. Cette rencontre « active la protéine DOCK1, qui induit alors la

migration de la cellule », explique M. Côté tout en spécifiant que cette migration a été observée au microscope électronique. Et comme autre preuve: les souris ont développé considérablement moins de métastases lorsque les chercheurs ont inactivé le gène synthétisant DOCK1 dans les glandes mammaires de ces mêmes souris.

Les chercheurs de l'IRCM ont ensuite analysé le niveau d'expression des gènes chez des patientes atteintes d'un cancer du sein. Ils ont alors observé que celles qui présentaient un taux d'expression élevé du gène produisant DOCK1 étaient beaucoup plus susceptibles de voir leur cancer ressurgir sous forme de métastases.

### Substance bloquante

L'autre bonne nouvelle est que l'équipe de M. Côté a collaboré avec le chercheur japonais Yoshinori Fukui, qui a mis au point une substance capable de bloquer la protéine DOCK2, laquelle facilite la migration de cellules immunitaires. Or, par un heureux hasard, cet inhibiteur paralyse aussi la protéine DOCK1 lors d'essais cellulaires. « M. Fukui a mis au point des drogues de deuxième génération qui pourront être utilisées sous peu chez la souris », affirme M. Côté, qui espère avoir accès à cette molécule dans un avenir prochain afin de l'éprouver chez ses souris atteintes d'un cancer HER2+. La molécule est toutefois protégée par des brevets qui en restreignent l'accès pour l'instant.

M. Côté ajoute que la protéine DOCK1 est probablement impliquée dans la formation de métastases de divers autres cancers. « Il s'agit d'une protéine centrale qui a été conservée au cours de l'évolution. Elle est également exprimée lors du développement embryonnaire précoce qui se caractérise par de nombreuses migrations cellulaires. Le cancer réexploite fréquemment des processus utilisés lors du développement précoce et qui étaient tombés en dormance », fait-il remarquer.

Le Devoir

## L'ICIS aussi est victime de compressions

L'organisme doit pourtant assurer la relève du Conseil canadien de la santé, dont l'abolition a été confirmée mardi par Ottawa

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

L'abolition du Conseil canadien de la santé par le gouvernement fédéral sera compensée par le travail de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), selon le bureau de la ministre fédérale de la Santé, Léona Aglukkaq. Or l'ICIS aussi compose avec des compressions pour les trois prochaines années.

Le gouvernement Harper a créé une commotion dans le milieu médical mardi en confirmant que le Conseil canadien de la santé verrait son financement se tarir, une économie de 6,5 millions pour Ottawa. Le Conseil avait pour mission la reddition de comptes pour « guider et renforcer le système de santé ».

Le Conseil ayant été créé en 2004 dans la foulée de la signature de l'Accord sur la santé, qui régissait les transferts fédéraux en santé, le cabinet de Mme Aglukkaq indique qu'il est « naturel » qu'il disparaisse avec l'expiration de l'accord, en 2014. Selon Ottawa, les missions de l'ICIS et du Conseil se dédoublent inutilement.

Or l'ICIS aussi compose avec des compressions: en

juin dernier, en annonçant un renouvellement de son financement à une hauteur de 239 millions sur trois ans, le gouvernement Harper lui imposait en fait une réduction de 5% de son budget. Une « importante baisse », avait affirmé le p.-d.g. de l'ICIS, John Wright, qui le forcera à réviser le panier d'analyses offertes. L'ICIS fournit par exemple des comparaisons entre la performance des hôpitaux canadiens ou les temps d'attente en chirurgie.

Le chef de la direction du Conseil canadien de la santé, John Abbott, a indiqué à La Presse canadienne que la décision fédérale avait été pour lui une surprise totale.

Pour l'Association médicale canadienne, Ottawa élimine un « important outil de surveillance du rendement du système de santé ». Le Conseil des Canadiens, la Coalition canadienne de la santé et Médecins canadiens pour le régime public ont également critiqué la décision du gouvernement Harper. Selon cet organisme, « c'est un autre exemple de l'abandon du système public par le gouvernement fédéral ».

Le Devoir

### La météo sans Environnement Canada

Ottawa — Les mots « Environnement Canada » ont été effacés du site météorologique du gouvernement fédéral sur Internet. C'est le chef du Parti vert, Elisabeth May, qui a lancé l'alerte à ce sujet mercredi. Jusqu'à tout récemment, la page Web, qui donne accès aux conditions météo les plus récentes, était partie intégrante du site d'Environ-

nement Canada. Mais toute référence à l'« environnement » a été rayée du site météorologique, désormais placé sous l'égide du « gouvernement du Canada ». Le fond de page, originalement vert pour l'environnement, a été changé pour la couleur bleue, celle du Parti conservateur au pouvoir. Le chef du Parti vert croit que cela ne laisse rien présager de bon pour le ministère de l'Environnement. Car selon elle, le gouvernement Harper ne fait rien au hasard.

La Presse canadienne

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

Les Cahiers de lecture  
de l'Action nationale

Le magazine des essais québécois

LE NORD, LES MINES

ARRETS SUR MARCHES ROUGE

MAFIA BANDES DE VOYEURS

L'Action NATIONALE

Le français Au coeur de la cible

La revue mensuelle

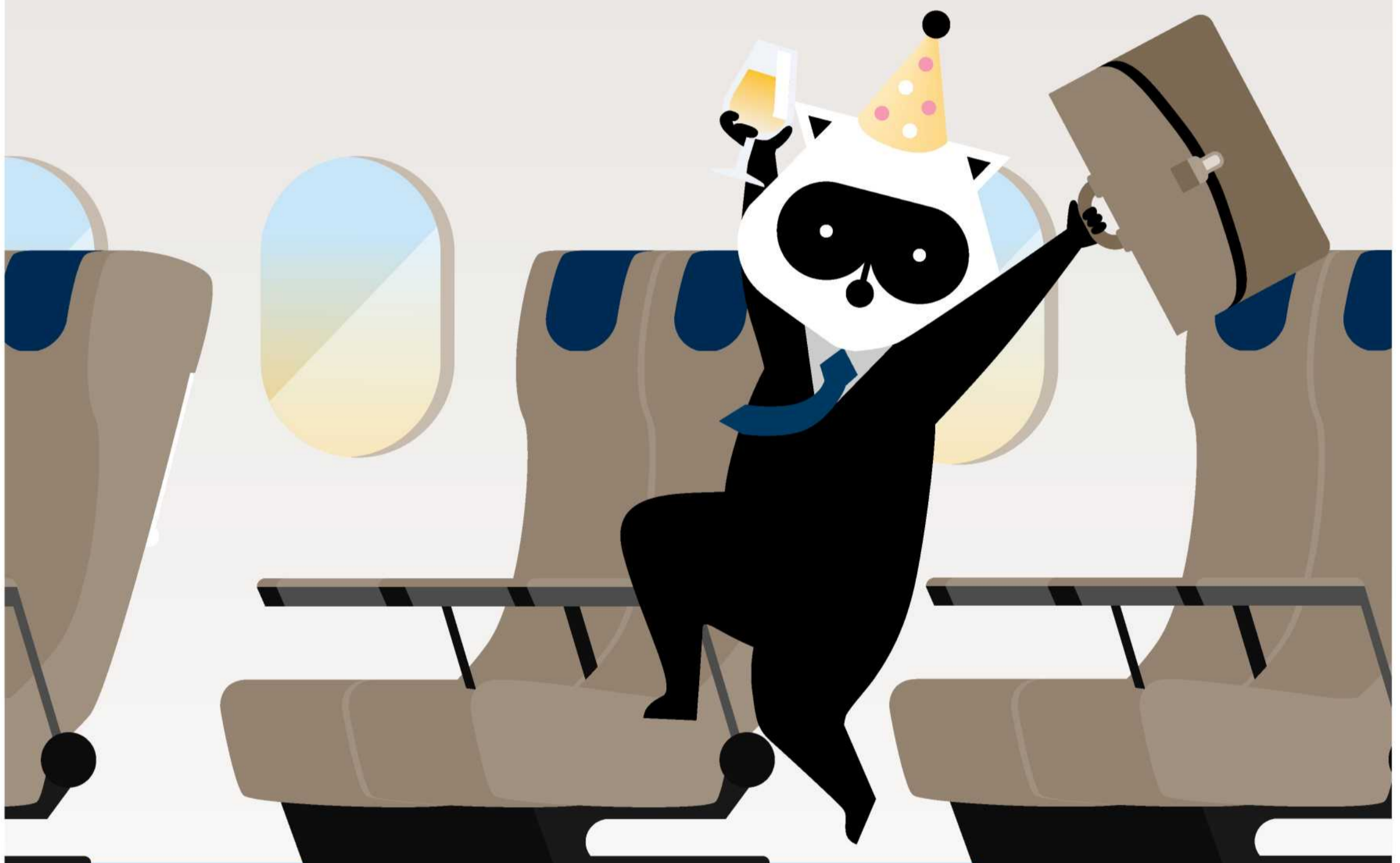
Abonnements et achats à la boutique [action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)  
au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 866-845-8533)  
par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3

ce numéro de la revue 15\$ des Cahiers de lecture 8,95\$ taxes et expédition comprises

En vente aussi au Renaud-Bray 4380, rue Saint-Denis, Montréal Tél.: 514 844-2587

## Vous aurez un plaisir fou.

Un voyage avec Porter, c'est une partie de plaisir. Plaisir de vous détendre dans un fauteuil moelleux en cuir. Plaisir de savourer une collation, un verre de bière ou de vin. Gratuit ! Plaisir de vous faire servir avec un grand sourire.



Vois au départ de Montréal. Réservez d'ici le 24 avril 2013. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.\*  
Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour <b>213 \$</b> Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour <b>132 \$</b> Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE <b>230 \$</b> Taxes et frais compris	ST. JOHN'S <b>282 \$</b> Taxes et frais compris	SUDBURY <b>230 \$</b> Taxes et frais compris	THUNDER BAY <b>219 \$</b> Taxes et frais compris	TIMMINS <b>230 \$</b> Taxes et frais compris	WINDSOR <b>230 \$</b> Taxes et frais compris	BOSTON <b>252 \$</b> Taxes et frais compris
CHICAGO <b>273 \$</b> Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH <b>336 \$</b> Taxes et frais compris	NEW YORK <b>241 \$</b> Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles <b>252 \$</b> Taxes et frais compris	<b>PRIX TOUT COMPRIS</b>				

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages. Téléscripneur – faites le 711.

flyporter.com

Nouveau !

Évasions  
porter

Économisez sur les forfaits vol-hôtel à [evasionsporter.com](http://evasionsporter.com)\*\*

\* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 24 avril 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur [flyporter.com](http://flyporter.com). Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

\*\* Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

## ACTUALITÉS

## Champions du bâillon

Ottawa — Le gouvernement de Stephen Harper a battu un record mercredi aux Communes: il est devenu celui ayant le plus souvent limité le temps de débat en Chambre depuis son élection en 2006. Alors que les conservateurs venaient d'annoncer un nouveau bâillon — cette fois-ci sur le projet de loi S-2, qui protégerait les droits de propriété matrimoniaux des femmes qui vivent dans des réserves si leur mariage se dissout —, les néodémocrates ont pris le micro dans le foyer du parlement pour dénoncer ce recours à une 31<sup>e</sup> motion venant limiter le temps de débat. «C'est un abus flagrant de pouvoir qui est octroyé à un gouvernement en vertu de notre système parlementaire. Et ceci est un record dont aucun gouvernement ne devrait être fier», a accusé le néodémocrate Nathan Cullen.

Le Devoir

## Bas-Churchill: le BQ s'oppose seul

Ottawa — Le Bloc québécois est déçu d'être le seul à avoir refusé de saluer le financement fédéral octroyé au projet hydroélectrique du Bas-Churchill, mercredi aux Communes. Le chef bloquiste, Daniel Paillé, avait tenté de convaincre les députés québécois de s'opposer eux aussi à la motion conservatrice, mais en vain. Le texte de la motion du député Jay Aspin — adopté à 270 voix contre les 5 bloquistes — applaudit à la garantie de prêt d'Ottawa au projet hydroélectrique de Muskrat Falls, notant qu'il s'agit d'un projet «écologique, en permettant de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre», et «économiquement viable, qui créera des milliers d'emplois et qui représentera une croissance économique de plusieurs milliards de dollars». Mais le leader bloquiste ne digère pas de voir les députés du Québec approuver un financement fédéral pourtant dénoncé par l'Assemblée nationale à l'unanimité. «Je m'oppose à ce que mes taxes et mes impôts, comme Québécois, aident à financer de la concurrence à Hydro-Québec», a scandé Daniel Paillé. Au Nouveau Parti démocratique, le chef Thomas Mulcair rétorque depuis qu'Ottawa a annoncé son financement, peu avant l'élection de 2011, que son parti ne peut pas «être pour les énergies propres et renouvelables un jour, et le lendemain être contre parce que ça va être dans la cour du voisin».

Le Devoir

## Warawa s'incline

Ottawa — Il voulait faire voter par le Parlement une motion dénonçant les avortements dits sexo-sélectifs, mais ses collègues n'en ont pas voulu. Le député conservateur d'arrière-banc Mark Warawa s'incline donc. Il ne portera pas en appel la décision auprès du président de la Chambre des communes pour imposer le vote. «J'ai décidé de continuer à travailler sur la question des avortements sexo-sélectifs en prenant la parole dans les campus universitaires, en donnant des conférences et en prenant part à des débats. Au Parlement, je continuerai de travailler sur cet enjeu important avec mes collègues de tous les partis.» M. Warawa a refusé de dire si son parti l'avait menacé de représailles s'il allait de l'avant avec son initiative.

Le Devoir

## Breton assigné à comparaître

Québec — Le député péquiste Daniel Breton sera forcé de s'expliquer, la semaine prochaine, concernant sa visite controversée au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) alors qu'il était ministre. Les députés de l'opposition membres d'une commission parlementaire mandatée pour faire la lumière sur cette visite ont voté mercredi une motion pour assigner le député à comparaître. À deux occasions, M. Breton avait écrit à la présidente de la commission, la députée libérale Fatima Houda-Pépin, pour lui dire qu'il ne souhaitait pas être entendu. Les parlementaires ont utilisé leur pouvoir de contraindre un témoin à se présenter, sous peine d'outrage au Parlement.

La Presse canadienne

## Pas d'opposition pour la banque de lait maternel

La création d'une banque de lait maternel gérée par Héma-Québec ne devrait pas rencontrer beaucoup d'écueils. En commission parlementaire mercredi, les deux partis d'opposition ont exprimé leur appui au projet alors que s'amorçait l'étude du projet de loi 29 qui élargit les fonctions d'Héma-Québec. «On reçoit bien ce projet de loi», a indiqué Yves Bolduc, qui a promis que le PLQ adopterait une «approche très positive sans partisanerie». Du côté de la CAQ, la députée Hélène Daneault a indiqué que son parti était également «très favorable et ouvert» à ce projet de loi. Son étude se poursuit aujourd'hui, jeudi.

Le Devoir

## PROSTITUTION

## Le point de vue des clients

Dans son livre *Les prostituteurs. Sexe à vendre*, le journaliste Victor Malarek pose un regard inquiétant sur les relations hommes-femmes

CAROLINE MONTPETIT

On entend régulièrement des histoires mettant en scène des prostituées: des victimes de la traite internationale des enfants aux femmes exploitées par des proxénètes, en passant par les prostituées qui réclament la décriminalisation pour pouvoir offrir leurs services de façon plus sécuritaire. L'histoire de leurs clients, par contre, est infiniment plus discrète. Et pour cause, car les hommes sont bien rares à se vanter d'avoir recours aux services de professionnelles pour assouvir leurs besoins sexuels. Ces clients sont pourtant bien plus nombreux que les prostituées elles-mêmes.

Dans le livre intitulé *Les prostituteurs. Sexe à vendre. Les hommes qui achètent du sexe*, qui vient d'être traduit en français aux éditions M, un journaliste de CTV, Victor Malarek, est allé à la rencontre de ces hommes, entre autres via les sites Internet où ils forment une sorte de confrérie anonyme. À l'heure où les tribunaux se penchent sur la possibilité de décriminaliser la prostitution au Canada, le journaliste lève le voile sur un segment essentiel et important de cette industrie: la clientèle. Et il pose des questions troublantes sur les rapports hommes-femmes. Selon les données avancées par Malarek, dans certains pays comme la Thaïlande, le Cambodge ou le Japon, 70% de la population masculine aurait recours à des services de prostituées. Aux États-Unis, on estimait en 1994 que 16% des hommes ont payé pour du sexe au moins une fois dans leur vie.

## Un comportement masculin «naturel»

En fait, selon le journaliste, l'une des raisons pour lesquelles on en sait si peu sur les clients des prostituées est simple. «Cette conjecture est fondée sur un préjugé élémentaire: tout simplement parce que les hommes qui achètent du sexe auraient un comportement masculin naturel», dit-il. Il n'y a qu'à penser à un certain rituel, répandu à travers le monde, selon lequel un homme perd sa virginité au bordel. On dit que John F. Kennedy, l'ancien président des États-Unis, aurait perdu la sienne dans un bordel d'Harlem, ou qu'Édouard IV,



DAVID MCNEW AGENCE FRANCE-PRESSE

Un client aborde une prostituée. Dans certains pays comme la Thaïlande, le Cambodge ou le Japon, 70% de la population masculine aurait recours à des services de prostituées. Aux États-Unis, on estimait en 1994 que 16% des hommes ont payé pour du sexe au moins une fois dans leur vie.

avait de devenir roi d'Angleterre en 1862, aurait cessé d'être puceau dans les bras d'une prostituée, sous une tente en Irlande.

Mais il y a bien plus. On sait qu'au moins la moitié des clients de la prostitution sont des hommes mariés. À cet égard, les résultats de l'enquête de Malarek auprès de

difficile et plus lent que de payer pour du sexe avec des professionnelles. Sans parler des fameuses «migraines», trop souvent évoquées par les femmes mariées pour éviter les relations sexuelles au goût de certains époux.

D'autres prostituteurs «ont des opinions arrêtées sur le genre de sexe qui est approprié avec une partenaire ou avec une épouse. Le sexe normal, traditionnel, ça va. Mais pas le sexe un peu malpropre, un peu pervers: le pratiquer avec sa femme ferait d'elle une putain», écrit encore Malarek.

## «Il ne s'agit pas de la sexualité des femmes, mais d'une affaire d'hommes»

ces hommes sont à la fois étonnants et troublants.

«À une extrémité du spectre, il y a les hommes qui vilipendent complètement le mariage et les rapports de couple. À l'autre, il y a ceux qui professent sans arrêt leur amour pour leur femme ou qui soutiennent que ce qu'ils font sert à leur mariage. Certains ne voient pas leur comportement comme de la tricherie. D'autres s'en foutent, parce qu'ils blâment leur épouse pour tout ce qui ne va pas dans leur vie», écrit-il.

Parmi les déclarations récoltées par Malarek, certaines sont pour le moins inquiétantes. «Épouser une fille normale, c'est comme se faire cuire son propre repas chez soi ou se brancher à Internet par téléphone, dit l'un. C'est bien plus

## La «peste féministe»

D'autres, célibataires, ont fini par conclure qu'il était plus rentable pour eux d'avoir recours aux services de prostituées que de s'adonner à une opération de drague qui risque par ailleurs de se solder par un échec. D'autres, enfin, cherchent à échapper auprès de femmes étrangères aux «monstres-femmes», comme ils appellent les femmes issues du féminisme des dernières décennies.

«Ces hommes parlent de guerre de classes de haine et de «monstres-femmes», écrit Malarek. Ils les accusent de leur avoir enlevé des emplois et d'avoir pris le contrôle de la famille.»

«Leur mépris est réservé aux

femmes occidentales, notamment aux femmes américaines. Ils s'en plaignent si souvent qu'ils les désignent dans Internet par les acronymes FO (femme occidentale) et FA (femme américaine). En contrepartie, ils révèrent les femmes du tiers-monde, celles des pays pauvres et sous-développés que la «peste féministe» n'a pas encore envahies.»

L'ouvrage, on s'en doute, entraîne son lot de réflexions sur les relations hommes-femmes. Loin de s'apitoyer sur le sort des prostituteurs, l'auteur suggère plutôt qu'ils soient criminalisés pour leurs actes, comme c'est le cas en Suède depuis 1999. «La vérité est simple: s'il n'y avait pas une demande, la prostitution n'existerait pas, conclut-il. Il ne s'agit pas de la sexualité des femmes, mais d'une affaire d'hommes. Si des hommes de partout dans le monde n'exigeaient pas du sexe tarifé, il ne serait pas nécessaire de capturer, de briser et de soumettre des millions de femmes et d'enfants pour une existence aussi déshumanisante.»

L'ouvrage est d'ailleurs dédié à Norma Hotaling, une survivante d'abus sexuels et militante américaine engagée pour la criminalisation des clients de la prostitution, décédée en 2008.

Le Devoir

## LE 22 AVRIL, CE SERA L'OCCASION DE RECYCLER VOS VIEUX APPAREILS ÉLECTRONIQUES.

Dans le cadre du programme Allo la Terre, Québecor, Vidéotron et Jour de la Terre Québec s'unissent pour ramasser gratuitement vos vieux appareils électroniques afin qu'ils soient réemployés ou recyclés.

Rendez-vous au Square-Victoria entre 9 h 30 et 15 h et participez à cette collecte pour le bien-être de la planète!

Produits acceptés: ordinateurs de bureau et portables, tablettes électroniques, lecteurs de livres numériques, écrans, téléviseurs, imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, téléphones mobiles et traditionnels, téléavertisseurs, répondeurs téléphoniques, claviers, souris, câbles, connecteurs, chargeurs, télécommandes, piles et batteries. Les matières dangereuses ne seront pas acceptées.

Pour plus d'information, visitez le [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org).

QUÉBECOR

Allo la Terre

Jour de la Terre®  
QUÉBEC

VIDÉOTRON

## ACTUALITÉS

## CSDM: les compressions touchent les enseignants

LISA-MARIE GERVAIS

Après la structure administrative, au tour des enseignants de subir les compressions. L'élimination du déficit de 47,5 millions de la Commission scolaire de Montréal entraîne des coupes de postes de 70 enseignants, y compris ceux des écoles spécialisées, ce qui permet une économie de 4 millions, a appris *Le Devoir*.

«Avec la firme PriceWaterhouseCooper, on avait identifié plusieurs postes d'enseignant de trop. À l'échelle du Québec, on est la seule commission scolaire à dépasser le nombre d'enseignants requis», a confirmé Alain Perron, porte-parole de la CSDM, faisant allusion à des calculs tenant compte des ratios et des effectifs. Le plan

de retour à l'équilibre vient avec des règles budgétaires strictes. «Les paramètres du ministère ne nous permettent plus ce laxisme.»

Inquiets, les enseignants sont déjà sur le pied de guerre. L'Alliance des professeurs de Montréal est en train de mobiliser ses membres pour faire pression au prochain Conseil des commissaires mercredi prochain.

Le président de l'Alliance, Alain Marois, se dit préoccupé par une consigne qui circule dans les écoles et incite les directions à faire des économies en remplissant au maximum les classes, voire à dépasser les ratios prof-élèves dans certaines situations. Il cite le cas de l'école Irénée-Lussier, une école spécialisée pour enfants

ayant une déficience intellectuelle, qui devra aussi augmenter ses ratios.

Les ratios devront être respectés, soutient M. Perron. Mais il admet que, comme c'est déjà le cas, il y aura des «déménagements» d'élèves dans d'autres écoles pour permettre de réaliser ce casse-tête.

## Des choix difficiles

Dans ce contexte de compressions, les écoles devront faire le choix des services professionnels qu'elles offriront aux élèves. Qui de l'orthophoniste ou de l'orthopédagogue aura le plus d'heures? «Ça va placer les écoles devant un dilemme, notre problème éthique de toujours: quel enfant va avoir droit aux services? Pour nous, c'est inacceptable d'avoir

à faire ce choix-là», soutient Alain Marois.

À l'école Notre-Dame-de-Grâce dans le quartier du même nom, on prétend être déjà victime de ces compressions. Le budget octroyé par le réseau Ouest (maintenant aboli) pour dégrader une enseignante titulaire de classe afin qu'elle devienne une enseignante ressource en sciences n'existe plus. Résultat? Le programme, si cher à la communauté de parents et d'élèves de l'école, ne sera pas reconduit.

«C'est un programme extrêmement important pour notre école. L'expo-science faisait en sorte que beaucoup de parents s'impliquaient dans les différents comités. C'était un projet catalyseur et rassembleur, quelque chose de bien plus gros que simplement

le poste de l'enseignante», souligne Vincent Hubert, père de quatre enfants, très impliqué dans l'école. Depuis, les parents se sont mobilisés et sont presque des habitués du conseil des commissaires. Ils seront de celui du 24 avril prochain.

L'école Joseph-François-Perreault, qui a un projet musique, est elle aussi une habituée des conseils. Elle réclame depuis fort longtemps des sous pour la construction d'une salle de concert. «Notre situation budgétaire fait en sorte qu'on ne peut pas se lancer dans de grands projets, note Alain Perron. Mais on a maintenant une enveloppe spécifique pour les agrandissements et on ne lésinera pas sur ces moyens.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Denis Coderre

## Coderre doit se dévoiler

MARCO FORTIER

Le chef libéral Justin Trudeau a rencontré son député Denis Coderre, mercredi matin, pour lui demander de clarifier s'il a l'intention de se présenter à la mairie de Montréal. Les adversaires de M. Coderre à la Chambre des communes pressent aussi le député de mettre fin à l'incertitude et d'annoncer au plus vite ses intentions.

Le député libéral a confirmé mercredi qu'il mène des consultations en vue de se porter candidat aux élections municipales de novembre prochain à Montréal, comme l'a rapporté *Le Devoir*. «J'ai rencontré des gens, c'est assez positif, ça m'aide dans ma consultation, a dit Denis Coderre à son arrivée au Parlement, mercredi. Il y a des gens de tous les milieux qui m'appuient.»

L'aspirant maire a confirmé que lui et son équipe n'ont pas déterminé s'ils créeront un parti en bonne et due forme ou s'il présentera une coalition de candidats indépendants. Il prévoit annoncer ses intentions «dans un avenir très rapproché».

Denis Coderre doit mettre fin au suspense qui dure depuis plus d'un an et annoncer au plus vite ses couleurs, croit le ministre Maxime Bernier. «Ses priorités devraient être à Ottawa et si elles ne sont pas à Ottawa, il devrait le dire le plus vite possible. À l'heure actuelle, il est payé par le Parlement du Canada pour représenter les gens au Parlement du Canada», a dit le ministre Bernier.

Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Thomas Mulcair, a indiqué lui aussi qu'il «serait dans l'intérêt de ses commettants de savoir les intentions de leur élu». Il a rappelé que le NPD compte tout mettre en œuvre pour prendre la circonscription de Denis Coderre, dans le nord de Montréal, une des rares à avoir résisté à la vague orange de mai 2011. M. Coderre représente la circonscription de Bourassa depuis 1997.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Moins de 24 heures après leur réparation avec un produit à base de bardeaux d'asphalte et de bitume recyclés, 40% des cratères sont réapparus.

## Nids-de-poule sabotés?

JEANNE CORRIVEAU

Le colmatage des nids-de-poule effectué lundi dans l'arrondissement du Sud-Ouest à l'aide d'une technologie innovatrice n'aura pas résisté longtemps. Moins de 24 heures après leur réparation avec un produit à base de bardeaux d'asphalte et de bitume recyclés, 40% des cratères sont réapparus.

C'est du jamais vu, estime l'entreprise qui a effectué les réparations lundi. La technologie élaborée avec l'École de technologie supérieure (ETS) a fait ses preuves à Cowansville, a soutenu André Roy, président de Permaroute.

L'entrepreneur de Granby soupçonne un geste de sabotage en raison de la présence d'une substance suspecte dans les nids-de-poule où les réparations ont été infructueuses. «Si des gens ne veulent pas que je traverse le pont à Montréal, je ne le ferai pas», a-t-il indiqué au *Devoir*.

Dans la nuit de mardi à mercredi, l'entrepreneur a entrepris de colmater les cratères litigieux. «Le produit est bon, a assuré M. Roy. Je trouve ça dommage.»

Le directeur des travaux publics de l'arrondissement du Sud-Ouest, Sébastien Lévesque, n'a pu que constater la réapparition d'un grand nombre de nids-de-poule sans en expliquer les causes. «En vertu de notre entente, l'entreprise devait démontrer que cette méthode fonctionne. Ils ont eu cet incident et ils sont venus refaire du colmatage. On les a à l'œil, a-t-il dit. Le principe de base, soit recycler de la matière destinée à l'enfouissement, nous apparaît excellent, mais l'important, c'est la durabilité.»

À Cowansville, le colmatage effectué par Permaroute a résisté plus d'un an. À Montréal, l'arrondissement s'attend plutôt à une durabilité de six mois, compte tenu de l'intensité de la circulation.

Le Devoir

## Le SPVM défend son application du règlement P-6

JEANNE CORRIVEAU

Si les policiers montréalais appliquent avec plus de sévérité le règlement P-6 depuis le 15 mars dernier, c'est en raison de la recrudescence d'actes de violence à leur endroit, ont expliqué mercredi trois hauts gradés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La manifestation du 5 mars dernier a marqué un tournant, a indiqué l'inspecteur Alain Simoneau, chef du poste 21 (au centre-ville de Montréal) lors d'une présentation devant les membres du comité exécutif de la Ville, en compagnie du directeur du SPVM, Marc Parent.

«Un groupe bien défini voulait confronter les policiers. Ils se sont masqués et ils ont attaqué un symbole qui était, depuis des lunes à Montréal, intouchable: les chevaux de la cavalerie et les cavaliers», a relaté l'inspecteur Simoneau.

Observant une radicalisation d'un «noyau dur» parmi les manifestants, le SPVM a décidé que la tolérance dans l'application du règlement n'était plus de mise. Ainsi, la manifestation annuelle contre la brutalité policière du 15 mars a été rapidement déclarée illégale, les manifestants ayant refusé de fournir leur itinéraire. Quelque 200 personnes ont été arrêtées.

S'appuyant sur un bilan de 2013, le directeur adjoint du SPVM, Pierre Brochet, a fait valoir que l'application plus stricte du règlement P-6 évitait les dérapages et les

scènes disgracieuses abondamment relayées par les médias. «Lorsque P-6 est utilisé, il y a moins de méfaits et les policiers ont moins recours à la force», a-t-il soutenu.

## La tête d'Anarchopanda

Mais les élus sont sceptiques. Depuis quelques semaines, ils sont nombreux à recevoir des courriels outrés de citoyens dénonçant l'attitude des policiers et le caractère abusif du règlement. Projet Montréal, dirigé par Richard Bergeron, entend d'ailleurs déposer une motion au conseil municipal de lundi

## Le maire Michael Applebaum

a donné un appui non équivoque aux policiers

prochain afin de réclamer l'abrogation du règlement controversé.

Membre de Vision Montréal, Réal Ménard n'est pas prêt à aller aussi loin, car abroger le règlement P-6 signifierait, selon lui, d'abolir les règles encadrant les manifestations. Mais il a exigé du SPVM des preuves que le règlement était appliqué avec discernement.

Il a aussi questionné les policiers au sujet du traitement infligé à Anarchopanda, qui, lors de la manifestation du 5 avril dernier, s'est fait confisquer la tête de son costume en plus de recevoir une contravention de 637\$.

«Anarchopanda avait été avisé avant la manifestation de ne pas porter de masque, a répliqué l'inspecteur Simoneau. Et il avait une affiche de Ian Lafrenière [responsable des communications du SPVM] de bonne dimension posée sur son arrière-train qui incitait les gens à lui taper les fesses.»

Quant à la tête du costume, elle a été confisquée «en vertu du Code de procédure pénale afin d'éviter une poursuite d'infraction», a-t-il dit. Elle a été restituée à son propriétaire quelques jours plus tard.

Au sujet du graffiti montrant Ian Lafrenière avec une balle dans le front, Réal Ménard s'est étonné que la justice s'en prenne à la citoyenne qui a fait circuler l'image sur

les médias sociaux plutôt qu'à la personne qui a fait le dessin. «Le système de justice verra à faire son œuvre», a répliqué Pierre Brochet.

Pour sa part, la conseillère Josée Duplessis a déploré que des citoyens sans mauvaises intentions soient pris en souricière par les policiers, qui leur imposent des amendes salées.

Le maire Michael Applebaum a donné un appui non équivoque aux policiers. Il a plaidé en faveur du maintien du règlement P-6, alléguant qu'exiger un itinéraire aux manifestants était légitime.

Le Devoir

# Échangeur Turcotte

## ENTRAVES MAJEURES

**SECTEUR À ÉVITER**

**A-20 EST VERS A-15 SUD**

**A-720 OUEST VERS A-15 SUD**

**A-15 SUD DANS L'ÉCHANGEUR**

**A-15 SUD VERS A-720 EST**

**A-15 SUD DE L'ÉCHANGEUR AU BOUL. DE LA VÉRENDRYE**

**FIN DE SEMAINE DU 19 AVRIL 2013**

**Fermetures complètes**

- A** Bretelle A-720 ouest vers A-15 sud  
JOUR ET NUIT - de 22 h vendredi à 5 h lundi
- B** Bretelle A-20 est vers A-15 sud  
JOUR ET NUIT - de 22 h vendredi à 5 h lundi
- C** A-15 sud dans l'échangeur  
NUIT - de 23 h vendredi à 8 h samedi  
- de 23 h samedi à 9 h dimanche  
- de 23 h dimanche à 5 h lundi
- D** Bretelle A-15 sud vers A-720 est  
NUIT - de 0 h 30 à 6 h 30, nuit de vendredi à samedi  
- de 1 h à 7 h 30, nuit de samedi à dimanche

**Fermetures partielles**

- E** A-15 sud entre l'échangeur et le boul. De La Vérendrye  
UNE VOIE OUVERTE  
- de 8 h à 23 h samedi  
- de 9 h à 23 h dimanche

Pour accéder à la Rive-Sud privilégiez : pont Mercier, autoroute Bonaventure, pont Victoria, pont Jacques-Cartier ou encore le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

LES DÉTOURS SERONT BALISÉS À L'AIDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION.

Ces travaux pourront être annulés ou reportés en raison des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.

DES INFRASTRUCTURES POUR TOUS

quebec511.info

MOBILITÉ MONTREAL CHACUN FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

Québec

## ÉDITORIAL

## RETRAITES

Une audace...  
contenue

Pas question d'une réforme en profondeur du système des retraites au Québec, comme certains en rêvaient. Le comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois, présidé par l'ancien dirigeant du Mouvement Desjardins, M. Alban D'Amours, opte plutôt pour le maintien de la variété actuelle des formules de retraite, une plus grande rigueur dans la gestion des caisses collectives et une nouvelle rente pour les plus de 75 ans. Un *statu quo* bonifié, dirions-nous.

**D**epuis 2008, les régimes de retraite à prestations déterminées (RPD), auxquels participent à peine 513 000 salariés du secteur privé (13% des 3,9 millions de travailleurs) et 866 000 du secteur public, ont fondu comme neige au soleil. Faute de mécanismes de révision des «promesses» qui auraient permis de réduire les coûts, les déficits dépassent aujourd'hui 40 milliards de dollars. Ce qui a conduit plusieurs employeurs privés à exercer leur rapport de force pour remplacer ces régimes avantageux par d'autres auxquels les employés cotisent sans connaître le montant de la rente à venir.

Dans le cas des universités et des municipalités, les déficits sont devenus si menaçants que les élus en appellent à une intervention de l'État. En attendant, ce sont les contribuables qui paient des centaines de millions chaque année pour renflouer la caisse.

Même si les RPD ne couvrent qu'une minorité de travailleurs, c'est à leurs problèmes que s'attaque surtout le rapport, en proposant que Québec modifie les lois pour inciter les parties à renégocier les termes de leurs régimes et à en partager les risques.

Pour s'assurer que les syndicats acceptent de se prêter au jeu, le rapport propose que la loi accorde cinq ans aux employeurs dont la caisse fait face à un déficit chronique pour revoir le régime. Dans l'éventualité d'un désaccord persistant, la loi autoriserait l'employeur à annuler unilatéralement l'indexation des rentes, pourvu qu'ils ajoutent eux-mêmes l'équivalent des économies réalisées.

Cela ne plaira pas à ceux qui refusent toute intervention gouvernementale dans la négociation. Mais, compte tenu du contexte de crise des RPD, de tels changements sont indispensables.

Par ailleurs, compte tenu du fait que 65% des travailleurs n'ont pas accès à ce type de régime, plusieurs se seraient attendus à ce que le comité commente la proposition de bonifier les prestations de la Régie de rentes, afin que celles-ci en viennent à remplacer jusqu'à 50% d'un salaire admissible rehaussé à 60 000\$ (donc une rente de 32 000\$), au lieu de 25% d'un salaire de 50 000\$ (pour une rente de 12 500\$) comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Or non seulement le comité refuse-t-il de prendre cette direction, notamment à cause du détournement de vocation auquel le régime des rentes a été soumis depuis sa création (l'ajout de rentes d'invalidité, d'orphelins, de décès, etc.), mais il se prononce clairement en faveur du maintien de la diversité actuelle dans l'offre des formules.

Ce qui l'amène à soutenir le nouveau régime volontaire (RVER) adopté par le précédent gouvernement, et ce, malgré les critiques qui lui reprochent d'être un cadeau pour les banques et pour les employeurs qui ne seront pas obligés d'y contribuer.

En revanche, le comité propose une innovation audacieuse dans les circonstances: la rente longévité.

Publique et gérée par la RRQ et la Caisse de dépôt, cette nouvelle caisse capitalisée à 100% assurerait les retraités âgés de 75 ans ou plus d'un montant supplémentaire indexé, proportionnel à leur participation, pouvant atteindre 14 500\$ (en dollars d'aujourd'hui). Comme pour le régime des rentes du Québec, employés et employeurs seraient tenus d'y contribuer à raison de 1,6% du salaire chacun.

Grâce à la rente longévité, les retraités de demain souffriraient moins du risque de connaître une chute de leurs revenus en fin de vie et pourraient entre-temps consacrer leurs efforts d'épargne à préparer la dizaine d'années qui séparent le début de la retraite du moment d'atteindre 75 ans. Quant au choix de l'âge de 75 ans, il n'est pas innocent puisqu'il permet d'éviter le piège de l'incitation à prendre sa retraite tôt, comme c'est le cas présentement.

Le rapport D'Amours ne révolutionne rien, il enterme même l'espoir de voir naître un régime public universel au Québec. Malgré cela, il suggère l'apport de modifications urgentes aux régimes complémentaires et un prolongement fort bienvenu du régime public pour tous les travailleurs de demain.

j-rsansfacon@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE



## L E T T R E S

L'antithèse de la  
gentilhomme

Selon le cardinal John Henry Newman, un gentleman n'est jamais mesquin ou petit, il ne cherche pas à tirer parti d'une situation de façon déloyale et il observe la maxime du sage selon laquelle il convient de se comporter toujours envers un ennemi comme s'il devait un jour devenir un ami.

Il est affligeant de constater à quel point nos dirigeants nationaux conservateurs, amants de la reine et de l'aristocratie anglaise, agissent en toute impunité à l'encontre de l'élégance, de la magnificence et du savoir-vivre caractéristiques de la gentillomnie.

Ces malotrus, que, rappelons-le, seule une faible minorité de Canadiens a portés au pouvoir à la suite de manœuvres frauduleuses alléguées (les *robocalls*) et d'une division savamment orchestrée des votes, n'ont jamais hésité à piétiner, à diffamer et à souiller publiquement les Dion et Ignatieff.

Aujourd'hui, ils ne se gardent même pas une petite gêne pour persifler et humilier Trudeau fils dès le lendemain de son accession à la direction du Parti libéral. Ironie du sort, ils le font alors que celui-ci n'a encore strictement rien fait, donc rien fait encore pour mériter un tel mépris. On est à des années-lumière de l'esprit chevaleresque et du débat d'idées.

Que les conservateurs ne s'étonnent pas du cynisme des citoyens à leur égard, eux qui le cultivent si effrontément envers leurs adversaires. Mais qu'ils se rassurent, car, pour paraphraser Alexandre Dumas, dans son roman *Les 45*: «*Votre présence à la tête de l'État nous surit*».

Jean-Pierre Charest  
Montréal, le 16 avril 2013

Justin Trudeau, de la  
poudre aux yeux ?

Force est de constater que l'arrivée de Justin Trudeau à l'avant-scène de la politique canadienne dérange, non pas en raison de ses réalisations antérieures ou des pensées visionnaires de l'homme, mais parce qu'il démontre que la chefferie d'un parti politique au niveau fédéral peut être entre vos mains si vous êtes de la bonne famille.

À preuve, si Justin était venu d'une famille moins connue, il est fort probable qu'il aurait laissé les délégués de son parti complètement indifférents.

Or, en le choisissant comme chef ce week-end, ces derniers nous ont démontré comment le Parti libéral du Canada a sombré dans la facilité et la pensée minimaliste de faire de la politique en succombant au nom du pouvoir à la culture du vedettariat.

Ce qui compte c'est d'être connu, le reste est secondaire.

Pourtant, les propos récents de Justin Trudeau n'annoncent rien de bon pour le Québec; tel son refus de faire toute la lumière sur le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982 ou de reconnaître un Québec indépendant dans le cas d'une éventuelle majorité simple pour le camp du Oui ou encore son désir de voir le gouvernement fédéral s'ingérer dans des compétences exclusives aux provinces comme en éducation.

Ne soyons donc pas dupes par rapport à sa popularité montante véhiculée notamment par les médias de masse qui s'amuse à faire de lui leur chou gras. Justin Trudeau risque fort bien de décevoir quant aux aspirations traditionnelles du Québec.

Jean Bally  
Montréal, le 16 avril 2013

Ne nous laissons pas  
envahir par la terreur

L'acte terroriste, odieux et lâche — pour reprendre les mots de Barack Obama — qui a frappé Boston nous touche tous à différents degrés. (Personnellement, j'ai vécu trois ans à Boston, et l'endroit où se sont produites les explosions, qui était pour moi synonyme de moments heureux, est maintenant devenu un lieu qui évoquera des souvenirs d'horreur pour des milliers de personnes.) On peut se demander pourquoi cette horreur-là nous touche plus que celle des attentats en Irak la même journée, mais il est futile de penser pouvoir comparer les degrés d'horreur. Nos sentiments peuvent osciller entre la compassion pour les victimes, la peur et la vengeance.

La peur et la vengeance sont les aliments de la terreur. La violence et son expression ultime qu'est l'utilisation de la terreur sont le lot de l'humanité, et l'atténuation de la violence doit être une marque de l'évolution de nos sociétés. La vengeance n'atténue pas la violence et la peur nous aveugle.

Il est préoccupant d'entendre des dirigeants nous dire que plein de mesures secrètes seront mises en place pour assurer notre sécurité, que l'on va réviser les procédures pour de nombreux événements publics et ainsi dépenser des sommes faramineuses, car la peur nous aveugle. Les acquis de notre société libre et démocratique sont attaqués par le terrorisme et c'est laisser gagner le terrorisme que de perdre notre vigilance en regard des mesures qui seront mises en place. La compassion envers les victimes est notre seul véritable exutoire par rapport à cette terreur.

Martial Van Neste  
Québec, le 16 avril 2013

## L I B R E O P I N I O N

## Entre Boston et la Syrie, un marathon d'indifférence

## SAHAR GHADHBAN

Cela fait deux ans que je suis revenue de la Syrie, où j'ai effectué un stage de quatre mois à l'ambassade du Canada. Ce fut une expérience enrichissante à tout point de vue: culturel, politique et surtout humain. Mais, ce qui nous frappait en Syrie, c'était la quiétude qui régnait dans la capitale. On ne comprenait pas comment un pays, qui se situe dans l'une des régions les plus instables du monde, pouvait réussir à imposer une telle paix. Dans les couloirs, nous savions que c'était une paix artificielle, mais la fin justifiait parfois les moyens, et nous étions heureux de pouvoir nous promener librement et en toute sécurité dans les rues de la vieille ville historique jusqu'aux petites heures du matin.

Quand j'ai quitté la Syrie pour regagner le Canada au début du mois de janvier 2011, le Printemps arabe commençait déjà à se faire sentir en Tunisie, mais cela laissait les gens presque indifférents: la Tunisie n'a jamais été un grand pays d'un point de vue géopolitique. Un quelconque homme s'est immolé par le feu et la vie continue. Il n'y avait pas de lien à faire, ou pas encore.

Mais, après la Tunisie, l'Égypte a suivi. La démission de Mubarak a pris tout le monde par surprise. L'Égypte n'est pas la Tunisie. La chute d'un joueur aussi important a ébranlé le monde arabe et a inspiré la majorité silencieuse à descendre à son tour dans la rue. Le monde arabe nageait désormais dans des eaux troubles. En dépit de cela, Bachar al-Assad continuait à afficher un sourire niais, rassurant sa population que la Syrie était l'exception. Se sentant proche de son peuple et de ses revendications, Al-Assad voulait s'épargner un sort semblable à celui de ses anciens vis-à-vis. La communauté internationale croyait aussi que la Syrie allait être l'exception. Ce n'était dans l'intérêt de personne de voir ce pays tomber. Sa paix artificielle permettait de pondérer l'instabilité de cette région du monde. Après tout, la Syrie était vue par certains comme le «meilleur ennemi» à avoir comme pays limitrophe.

La Syrie s'est en effet révélée être l'exception, mais pas comme on le pensait. Bachar al-Assad n'est pas parti comme ses autres amis. Il faut dire que, contrairement à Ben Ali et Mubarak, il n'était pas pris au dépourvu. Il a eu longuement le temps de préparer des scénarios et des stratégies. Entre partir et rester, il a dé-

cidé de s'accrocher. Et il s'accroche à ces dizaines de milliers de Syriens qui le soutiennent encore. Mais ce qu'il n'a pas compris, c'est que leur soutien, tout comme la paix qu'il a réussi à imposer, n'est pas un vrai choix politique, mais plutôt le résultat de l'absence d'une solution de rechange politique. Si j'étais une Syrienne de confession chrétienne, moi aussi je soutiendrais le régime d'Al-Assad, parce que le contraire est encore moins alléchant. Regardez ce qui se passe en Irak. Les Irakiens chrétiens regrettent beaucoup le départ de Saddam Hussein. Parce qu'il y a des avantages à avoir un régime dictatorial: c'est qu'il peut protéger quiconque trouve grâce à ses yeux. Le contraire est tout aussi vrai: les Irakiens chrétiens faisaient partie de ce peuple que Saddam Hussein avait décidé de protéger; les Kurdes, non.

On ose à peine imaginer ce qu'il adviendra de la Syrie dans les prochaines années. On parle de présent de la Syrie comme d'un fait anecdotique. Des chiffres nous parviennent d'ici et là. Le quotidien ne fait pas la nouvelle. On passe à autre chose. Mais, hier, un événement est venu nous rappeler que les vies humaines n'ont pas la même valeur. En plus de toutes les inégalités

et les asymétries entre les pays riches et les pays pauvres, la couverture médiatique d'un événement par rapport à un autre creuse davantage ce fossé. J'étais triste pour les victimes du marathon à Boston, mais j'étais tout aussi triste pour les 50 personnes décédées dans un attentat à Bagdad, qui fut complètement éclipsé par l'attentat commis à Boston. Fait banal et habituel. Ne dit-on pas que l'habitude est une grande sourdine? Un ami, qui travaille sur le dossier irakien, rouspétait parce qu'il devait écrire un autre rapport — l'énigme — sur des attentats perpétrés dans la capitale irakienne, dont le contenu ne différait de ses autres rapports sur le même sujet que par la date et le nombre de morts.

Demain, il y aura un autre attentat en Syrie, mais on continuera à se préoccuper de ce qui s'est passé à Boston. Et on parlera des attentats de Boston chaque fois que des coureurs franchiront la ligne d'arrivée. Parallèlement à cela, des gens, aux quatre coins du monde, continueront de tomber tous les jours sans pour autant faire la manchette. Finalement, je m'aperçois qu'il y a pire que la mort dans cette vie: il y a l'indifférence.

## IDÉES

RÉFORMES DE L'ASSURANCE-EMPLOI ET DE L'AIDE SOCIALE

## Des machines à produire pauvreté et sous-citoyenneté

Il faut une large mobilisation qui combattrait les deux réformes à la fois, au Québec et dans le reste du Canada

COLLECTIF D'AUTEURS\*

Elles sont travailleuses dans les services de garde d'enfants en milieu scolaire, ou salariées à temps partiel dans le commerce; elles et ils sont immigrants de première génération, nettoyant occasionnellement les locaux d'entreprises; elles et ils sont des jeunes placés temporairement par des agences dans l'hôtellerie-restauration; elles et ils sont des saisonniers dans l'agriculture... : travailleuses et travailleurs précaires, atypiques, ils, et encore plus elles, constituent près de 40% du marché du travail québécois et sont tous susceptibles de tomber dans la case du « prestataire occasionnel » ou même « fréquent » créée par la réforme de l'assurance-chômage.

Si cela leur arrive, et que ces personnes font partie des (46% pour les hommes et moins de 40% pour les femmes) chômeurs et chômeuses susceptibles de percevoir une prestation, il leur faudra donc accepter de prendre un travail payé 80%, voire seulement 70% de leur ancien salaire, une fois, puis deux, puis trois...

## Salaire minimum

La limite, c'est le salaire minimum. Or, même avec un emploi à temps plein toute l'année, ce salaire dit minimum ne permet pas à une personne vivant seule de passer au-dessus du seuil de pauvreté. Alors pour toutes les personnes précaires et atypiques, autant dire que la réforme leur laisse le choix entre être pauvre ou être pauvre. Pauvre au travail parce qu'on a pris les miettes d'emploi et de salaire en espérant chaque fois que la roue allait tourner, que cette fois-là allait être la bonne et que l'employeur allait vous embaucher durablement. Ou bien pauvre sans travail parce qu'on a refusé le sous-emploi qui n'avait rien à voir avec notre qualification et que, pour cette raison, la prestation a été supprimée.

Mais refuser l'emploi à bon marché et affirmer son droit à choisir un travail décent constituent un parcours à haut risque. Parce que du travail, de toute façon, il n'y en a pas pour tout le monde. Avec un taux à 7,7% au Québec (7,2% pour le Canada), nous sommes toujours en situation de fort chômage. En évoquant, à tort ou à raison, que 700 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2016, le ministère québécois de l'Emploi et de la Solidarité sociale l'a d'ailleurs reconnu. Pourtant, il veut couper dans le maigre 129 dollars de supplément au montant d'aide sociale (qui ne couvre de toute façon pas les besoins de base) en visant les catégories de population qui vont — mécaniquement — venir gonfler les de-



Les réformes des ministres Finley et Maltais vont encore plus enfermer dans les mauvais emplois les femmes et tous ceux et celles, autochtones, jeunes, immigrants, qui sont en position vulnérable.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

mandes d'aide sociale du fait de la réforme de l'assurance-emploi. On peut s'attendre à ce que les mauvais emplois se multiplient, car voilà créé un redoutable engrenage pour faire accepter les « McJobs » et les bas salaires proposés par les entreprises.

Il n'est pas besoin d'aller chercher plus loin le sens des réformes actuelles. La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Diane Finley, l'a précisé en entrevue sur la chaîne CPAC : « [Nous voulons] nous assurer que les McDonald's de ce monde ne soient pas obligés de faire venir des travailleurs temporaires étrangers pour faire un travail que des Canadiens sur l'assurance-chômage peuvent faire. » Actuellement, les travailleurs migrants temporaires sont victimes de discriminations systémiques les obligeant à accepter des conditions de travail dégradées. Avec la réforme de l'assurance-emploi, n'importe quel chômeur sera potentiellement tenu de prendre un emploi à mauvais salaire, exerçant ainsi une forte pression à la baisse des salaires

sur l'ensemble du marché du travail, qui risque d'être nivelé par le bas.

Ces réformes parachèvent les dénis de droits sociaux opérés en 1996, lorsque l'assurance-chômage, transformée en assurance-emploi, a été détournée de son objectif, qui est justement d'empêcher la dégradation de l'emploi convenable. Parallèlement, le régime d'assistance publique du Canada a été supprimé, comme d'autres transferts sociaux, aboutissant à une remise en cause tout aussi radicale de l'accès à l'aide sociale.

Un même vent de réformes traverse depuis les années 90 les différents pays industrialisés. Plutôt qu'un retrait de l'État imposé par la mondialisation ou la globalisation, il faut y voir la volonté de créer un autre mode de régulation de la main-d'œuvre, de façon à faire accepter la (re)marchandisation du travail, c'est-à-dire la mise en concurrence entre travailleuses et travailleurs.

Aujourd'hui, la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, veut retirer 129 dollars aux personnes entre 55

et 57 ans, comme si ces personnes discriminées par les entreprises allaient ainsi trouver plus vite un emploi! Elle veut aussi supprimer cette somme aux couples avec un enfant en bas âge, comme si elle ignorait que cette catégorie de prestataires présente les meilleurs taux de retour à l'emploi.

## L'arme des dominants

Il est urgent de cesser de jeter l'opprobre sur les personnes qui n'arrivent pas à trouver du travail et se retrouvent chômeurs ou prestataires de l'aide sociale. Voilà l'arme des dominants, de ceux qui privilégient le profit au détriment de la cohésion sociale: ils créent l'image d'agresseurs pour justifier ensuite qu'on retire des droits. Mais les restrictions à la couverture du chômage ou les faibles montants d'aide sociale diminuent en réalité le retour à l'emploi et provoquent des allers-retours entre chômage, bas salaires et inactivité. On édifie ainsi une machine à produire des travailleuses et travailleurs pauvres et des sous-citoyennes et sous-citoyens. Car un revenu et des conditions de travail décentes sont les conditions minimales d'une participation pleine et entière à la vie en société, comme le souligne, entre autres, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, qui juge la réforme de l'aide sociale contraire aux droits protégés par la Charte.

Ces réformes ne visent donc pas l'intégration par le travail. Au contraire, elles vont encore plus enfermer dans les mauvais emplois les femmes et tous ceux et celles, autochtones, jeunes, immigrants, qui sont en position vulnérable. Pour ces citoyennes et citoyens, le travail n'est plus un droit, il devient un devoir.

Nous, signataires, appelons à une large mobilisation faisant se rejoindre la lutte contre les deux réformes, au Québec et dans le reste du Canada.

\*Carole Yerochewski et Yanick Noiseux  
Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale, Gireps

Nathalie Goulet  
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au marché du travail, Ciact

Carole Henry  
Au bas de l'échelle, groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées

Berthe Lacharité  
Relais-femmes

Jacques Beaudoin  
Mouvement Action-Chômage de Montréal

Marie-Hélène Arruda  
Coordonnatrice du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)

## LA RÉPLIQUE &gt; RETRAITE

## Il faut bonifier le RRQ et réformer les REER

Les autres partis privilégient les solutions individuelles comme le RVER, lequel libère les entreprises de leurs responsabilités sociales

AMIR KHADIR

Député de Mercier pour Québec solidaire

Nous avons pu lire avec regret que la proposition de Québec solidaire sur les REER ne plait pas à votre éditorialiste, Jean-Robert Sansfaçon.

Dans la foulée des fuites médiatiques sur l'évasion fiscale massive qui fait perdre des milliards de dollars au trésor public, Québec solidaire a rappelé la semaine dernière que sur 150 milliards de dollars de bénéfices déclarés, les entreprises, souvent parmi les plus grandes et les plus riches, ont obtenu plus de 62 milliards de déductions fiscales. Selon les statistiques fiscales 2006 du ministère des Finances, dernière année pour laquelle elles sont disponibles, ces entreprises n'ont payé qu'un peu plus de 2% d'impôt au Québec, sur leurs bénéfices totaux. Voilà l'ampleur de l'injustice fiscale que subissent les contribuables de revenu modeste. Cette injustice frappe particulièrement les retraités, dont le revenu moyen est en dessous des 35 000 dollars.

Québec solidaire suggère d'améliorer la couverture publique de la retraite en bonifiant le RRQ plutôt que de recourir au privé avec le régime régressif des REER, qui est coûteux pour l'État et qui avantage de manière très déséquilibrée les hauts revenus. Une minorité nantie va chercher la part du lion des crédits d'impôt alors que la classe moyenne doit souvent s'endetter avec des prêts REER pour y avoir droit.

## Pour une réforme globale des retraites

La position de Québec solidaire sur la réforme nécessaire des retraites s'appuie sur le constat fait par une myriade d'organisations so-

## LE DÉCLENCHÉUR

«Le député Amir Khadir est revenu à la charge avec la proposition de son parti de réduire le plafond des contributions aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) à 12 000 \$ par année. Une vieille obsession d'une certaine gauche qui ne comprend rien à la mécanique des retraites, ou qui feint de ne rien comprendre.»

Jean-Robert Sansfaçon, *Le simplisme solidaire*, *Le Devoir*, 15 avril 2013

ciales, syndicales et communautaires qui sont insatisfaites du régime actuel, fortement appuyé sur l'épargne privée et risquée que constitue notamment le REER.

La campagne « Une retraite à l'abri des soucis » initiée récemment par les travailleurs présente par exemple une voie très simple et réaliste pour s'attaquer à la pauvreté à la retraite en prenant appui sur les régimes publics existants. Ce qui rejoint une opinion formulée par M. Sansfaçon lui-même dans un éditorial, le 22 mars 2011, énonçant que « le Parti québécois [devrait] rejoindre les rangs des provinces qui demandent que l'on rehausse les avantages du Régime des rentes public (RRQ), auquel tous les salariés et leurs employeurs doivent contribuer ».

Il est tout à fait possible d'améliorer le RRQ et, à terme, de doubler le taux de remplacement du revenu et d'augmenter la rente maximale, qui est actuellement d'un peu moins de 12 000 \$, pour atteindre à terme le niveau de 32 000 \$. Pour Québec solidaire, cette transition progres-

sive vers un nouveau régime public contributif plus généreux constitue une première étape vers un régime public réellement universel. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre notre remise en question des plafonds de cotisation aux REER de façon à réduire non seulement le niveau de la dépense fiscale associée à la retraite, mais surtout l'aspect régressif de cette dépense fiscale.

## Une question de priorités

Lors de la dernière campagne électorale, Québec solidaire a été le seul parti à vouloir provoquer le débat sur toute une série d'enjeux liés aux retraites. Force est de constater le silence assourdissant du PQ, du PLQ et de la CAQ sur ce qui représente l'un des principaux défis économiques et sociaux que devra relever le Québec lors de la prochaine décennie. Le manque de courage politique de ces trois partis masque mal le quasi-consensus dans lequel ils s'enferment et qui les fait privilégier des solutions individuelles comme le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), qui libère les entreprises de leurs responsabilités sociales.

Dans le dossier des retraites, la réduction du plafond des REER s'inscrit dans une vision d'ensemble d'une réforme en profondeur de l'ensemble du régime. En attendant la mise en place progressive d'un nouveau type de régime universel, il est bien évident que c'est la seule option pour bien des travailleurs en fin de carrière pour effectuer un rattrapage dans leurs épargnes-retraites mises à mal par la débâcle financière de 2008. Les modalités d'une réduction du plafond des REER et leurs arrimages avec d'autres éléments des régimes de retraite doivent être discutés, mais il est évident que le régime n'est pas conçu pour assurer une retraite digne pour la classe moyenne.

Les plus récentes statistiques fiscales des particuliers démontrent à quel point les plus fortunés profitent plus de ces crédits d'impôt. Pour l'année 2008, un peu plus de 175 000 contribuables dont les revenus dépassaient 100 000 \$ ont placé 2200 millions en REER. La même année, 200 000 contribuables à plus faible revenu (moins de 40 000 \$) n'ont pu cotiser que pour 453 millions de REER. Les revenus des retraités étaient en 2008 moins de 30 000 \$ en moyenne.

Pour rétablir la justice fiscale, de nombreuses mesures sont nécessaires, et la réforme des REER n'est certainement pas la principale. Mais quelle que soit la façon de l'aborder, il y a quelque chose de terriblement injuste dans le fait que les crédits d'impôt du REER financent beaucoup plus l'épargne d'un médecin que celle d'une préposée aux bénéficiaires qui, en partant, a beaucoup moins à placer pour sa retraite.

Quelle injustice!

◆ ◆ ◆

## Réponse de l'éditorialiste

Encore une fois, M. Khadir mêle tout: la « préposée aux bénéficiaires » de son exposé participe dès son embauche à un régime à prestations déterminées financé à 50% par son employeur, qui remplacera 76% de son salaire de fin de carrière, alors que le médecin et le travailleur autonome doivent contribuer à un REER individuel dont la rente est impossible à prévoir. D'où l'importance de maintenir le plafond des contributions au REER à leur niveau actuel, déjà inférieur à celui des régimes collectifs, voire de les augmenter.

Jean-Robert Sansfaçon

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouriste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Pajneau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parozelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Céline Benoit, Claire Breton, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Nadia Sebâ, Ousmane C. Touré (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable desservice à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Moïse Bastien, Claudine Chevrier, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

## PÉLADEAU

SUITE DE LA PAGE 1

de président et chef de la direction de Québecor en mai pour assumer la présidence du conseil d'administration du conglomérat, qui chapeaute, notamment, Corporation Sun Media — l'éditeur du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec* —, le Groupe TVA et Vidéotron.

Comme il demeure président du conseil de Québecor, il « se retirera des décisions qui pourraient être susceptibles de le mettre en conflit d'intérêts », a mentionné Pauline Marois.

Pierre Karl Péladeau prend la relève de Michael L. Turcotte, âgé de 75 ans, nommé par le gouvernement Charest en novembre 2005. Celui-ci touchera en cédant sa place l'équivalent de sa rémunération annuelle de 125 000 \$. Pierre Karl Péladeau fera du bénévolat, et comme il est nommé pour cinq ans, il s'agit d'une économie d'un demi-million, a calculé Pauline Marois.

Le p.-d.g. Thierry Vandal, dont le contrat de cinq ans avait été renouvelé six mois avant son terme par le gouvernement Charest en 2012, conserve son poste, a précisé la première ministre. Selon nos informations, M. Vandal n'a pas été consulté et n'aurait appris la nomination de M. Péladeau qu'à la toute dernière minute.

Lors d'un grand rassemblement à Montréal à quelques jours du scrutin de septembre, la conjointe de Pierre Karl Péladeau, Julie Snyder, était montée sur scène pour accorder publiquement son appui à la chef péquiste.

Au Québec, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* comptent pour 43 % du tirage des dix quotidiens payants de langue française. Le réseau TVA détient une part du marché télévisuel francophone au Québec de plus de 25 %, selon des données de 2010.

La réaction des libéraux à cette nomination a été prudente. « Je présume qu'en nommant un dirigeant de l'une des entreprises médiatiques les plus importantes du Québec à la tête du CA de la plus grande société d'État de la province, le gouvernement a prévu certaines mesures particulières pour l'encadrer dans l'exercice de ses fonctions », a texté l'attaché de presse libéral, Charles Robert.

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, ne voit que des avantages à cette nomination. « Il faut le dire, quand c'est des bons coups. Je pense que Pierre Karl Péladeau va aller brasser la cage. On en a besoin chez Hydro-Québec », a dit François Legault, qui estime qu'il y a 4000 emplois de trop à la société d'État.

Le député Amir Khadir, de Québec solidaire, a par contre condamné cette nomination, qui renforce, selon lui, « le copinage entre le gouvernement et les milieux d'affaires ». En assouvissant le désir de « servir » du magnat, le gouvernement « essaie de s'acheter des alliances et de l'influence et, je dirais, des retours d'ascenseur », croit-il.

Pour le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), Brian Myles, cette nomination, sur le plan de la perception, « va entretenir un doute dans l'esprit du public sur l'indépendance et la liberté d'action des journalistes de Québecor ».

« Il me semble que dans le lot de bons gestionnaires au Québec qui ont des sympathies péquistes, on aurait pu en trouver un autre que le plus grand patron de presse des temps modernes. Imaginez un seul instant si Jean Charest avait nommé Paul Desmarais junior à la tête d'Hydro-Québec, on aurait eu une manifestation spontanée qui partirait du square Phillips dans les 15 minutes », a illustré Brian Myles. Mentionnons qu'un vice-président du conseil de Power Corporation, Michel Bélaïr-Plessis, siège sur le CA d'Hydro-Québec.

« Je suis vraiment étonné », a livré Michel Arsenault, le président de la FTQ, qui représente la plupart des employés de la société d'État. « J'espère qu'on lui a bien expliqué qu'il s'en va présider le CA; il ne s'en va pas aux ressources humaines. » Dans le passé, Québecor a décrié des lockout visant des syndiqués de la FTQ chez Vidéotron et au *Journal de Québec*.

Le Devoir

## MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

touché un autre contrat de 60 000 \$ pour évaluer l'état du toit du Biodôme de Montréal.

La firme Dessau a pour sa part obtenu un contrat de 146 000 \$ pour produire les plans et devis de réfection de huit stations de pompage « vétustes » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

## Urgence d'agir

« Ce sont des travaux urgents pour lesquels il faut agir vite », a expliqué au *Devoir* Jonathan Abecassis, attaché de presse au cabinet du maire Applebaum. Les deux autres partis membres de la coalition, Vision Montréal et Projet Montréal, ont appuyé l'attribution des contrats.

Le comité exécutif a demandé au gouvernement Marois de soumettre ces trois contrats à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme le permet la loi 1 sur l'intégrité, adoptée par Québec. Dans l'éventualité où l'AMF refuserait d'accorder le « certificat de bonne conduite » à Dessau ou à Génivar, les contrats seraient annulés en cours de route. Avec toutes les complications que cela suppose.

Les élus de Montréal se croisent les doigts, parce que d'ex-représentants de Dessau et de Génivar ont admis devant la commission Charbonneau avoir enfreint l'éthique. Un ex-vice-président de Génivar, François Perreault, a reconnu que la firme a participé à un système de collusion entre toutes les firmes de génie qui faisaient affaire avec Montréal, entre 2004 et 2008. Il a aussi reconnu que des dirigeants de Génivar et leurs proches ont versé plus de 300 000 \$ au Parti libéral du Québec, de 1998 à 2010.

Rosaire Sauriol, ex-vice-président de Dessau, a reconnu de son côté que la firme a pris part à un cartel d'entreprises de génie, dans les années 2000, en plus d'avoir fait pour plus de 2 millions de fausses factures pour remplir les coffres des partis politiques à l'aide de prête-noms.

## Des travaux au ralenti

« Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons accordé les contrats, mais il fallait procéder rapidement », a réagi Richard Bergeron, chef de Projet Montréal, membre de la coalition au pouvoir à l'Hôtel de Ville.

La Ville a ainsi obtenu une subvention fédérale de 120 millions, valide en 2013, pour l'aménagement des centres de compostage municipaux. Il fallait lancer au plus vite les plans et devis. Et Génivar était le plus bas soumissionnaire, rappelle M. Bergeron.

Ce climat de suspicion envers les firmes de génie ralentit de façon importante les travaux



Le climat de suspicion autour des entreprises de génie ralentit considérablement les travaux de voirie à Montréal.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Rosaire Sauriol, de la firme d'ingénieurs Dessau, a expliqué devant la commission Charbonneau que son entreprise avait participé à un cartel en plus de contribuer illégalement à la caisse du Parti libéral du Québec.

de voirie et d'infrastructures à Montréal, note le chef de Projet Montréal. L'attribution des contrats se fait au compte-gouttes. Les rues, les réseaux d'égout et d'eau potable, les parcs et les autres infrastructures de Montréal ont pourtant bien besoin d'une cure de rajeunissement, souligne Richard Bergeron.

## Sortie de crise

Selon nos sources, Benoît Dagenais, directeur du contentieux à la Ville de Montréal, a fait une présentation au comité exécutif, la semaine dernière, sur la crise éthique qui secoue l'Hôtel de Ville. Il a évoqué une forme « d'amnistie par compensation » pour les fournisseurs embourbés dans des problèmes éthiques : les firmes rembourseraient à la Ville une partie des contrats obtenus au fil des ans, pour compenser les paiements en trop dus à la collusion et à la corruption.

Les élus ont accueilli avec soulagement cette porte de sortie de crise. En pleine course à la mairie, la perspective de mener campagne avec des manchettes à répétition sur les dilemmes éthiques en rebute plusieurs.

Le Devoir

## ZAMPINO

SUITE DE LA PAGE 1

Selon M. Zampino, il est « foncièrement malhonnête » de conclure que les deux hommes se sont parlé aussi souvent de 2005 à 2011. L'un des numéros composés 1060 fois par M. Trépanier était celui de l'adjointe de Frank Zampino à l'hôtel de ville, qui s'occupait des appels de cinq personnes. « C'est un tableau qui est complètement erroné. Ça représente une fausseté pleine et entière », a-t-il déploré.

À partir des données fournies par la commission, M. Zampino évalue qu'il a parlé 200 fois à son ami Trépanier. « On sait très bien que M. Trépanier, c'est un feu roulant au téléphone, c'est une machine », a-t-il dit.

Le ton des échanges entre M<sup>e</sup> LeBel et M. Zampino laisse présager une bataille de rue. En l'espace d'une journée, la procureure en chef de la commission a déjà reproché à M. Zampino d'être passé maître dans « l'art de répondre sans répondre ». « M<sup>me</sup> la présidente, je m'objecte », a dit M. Zampino d'un air blessé. « Objectez-vous, mais répondez à mes questions », a répliqué l'avocat.

## Au mariage de la mafia

En matinée, M<sup>e</sup> LeBel a fait une brève entrée en matière sur la carrière politique de Frank Zampino avant d'entrer dans le vif du sujet.

En 1991, M. Zampino a assisté au mariage du fils de Frank Cotroni et de la fille de Joe Di Maulo, deux familles historiquement associées à la mafia à Montréal.

« Je prends offense à ce qu'on mentionne ça en essayant d'insinuer que je participe à un mariage avec peut-être une arrière-pensée quelconque », a-t-il affirmé.

M<sup>e</sup> LeBel n'a pas lâché prise. « Vous trouvez judicieux de vous présenter en tant que maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'être associé ne serait-ce que par l'apparence à Frank Cotroni? », lui a-t-elle demandé.

« C'était la décision la plus brillante du siècle, mais il n'y avait pas d'arrière-pensée », a rétorqué le témoin. En politique, « les perceptions comptent plus que les véritables faits », estime-t-il.

M. Zampino a bredouillé qu'il n'assistait pas à un mariage du clan Cotroni, mais à celui de la fille de Joe Di Maulo, un autre caïd notoire. Le cousin de Di Maulo, Mario, était « un grand bienveillant » pour son organisation dans l'arrondissement de Saint-Léonard. À sa demande, il a accepté d'assister au mariage.

## Invraisemblable

M<sup>e</sup> LeBel a vite souligné le caractère invraisemblable de sa réponse. Que M. Zampino ait choisi de s'asseoir du côté « Cotroni » ou « Di Maulo » à l'église, il était toujours bien présent pour l'unification des enfants de deux célèbres mafieux. Décédé en 1984, Frank Cotroni était le frère de Vic Cotroni, le parrain de la mafia à Montréal pendant une trentaine d'années. Joe Di Maulo était aussi un mafioso fort influent, qui a été abattu en novembre dernier. Associés au clan calabrais, Cotroni et Di Maulo avaient conservé leur influence dans le monde interlope après la prise de contrôle sanglante du clan sicilien des Rizzuto, à la fin des années 70.

M. Zampino a par ailleurs écrit au mafioso Jimmy Di Maulo (le frère de Joe) pour lui demander de financer sa campagne dans les années 90. « Je n'ai aucun souvenir de ça », a dit Frank Zampino. Il a demandé à voir une lettre signée de sa main qui est en possession des enquêteurs de la commission.

M<sup>e</sup> LeBel l'a fait poireauter en ne déposant pas le document. Elle l'a également nargué en l'interrogeant sur l'existence d'une photographie de lui avec l'actuel parrain de la mafia, Vito Rizzuto. Encore une fois, M<sup>e</sup> LeBel n'a pas déposé ledit cliché.

Le Devoir

## BOSTON

SUITE DE LA PAGE 1

la culture, lance à l'autre bout du fil Benoît Dupont, directeur du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, qui s'intéresse entre autres à la criminalité et aux vies numériques. Mais pour une enquête policière, je suis plutôt sceptique. L'analyse criminelle doit répondre à des critères précis, elle demande des compétences particulières et je ne crois pas que l'on puisse prétendre avoir ces compétences simplement parce qu'on a regardé des épisodes d'une telenovela policière.»

## Des forums et des suppositions

N'empêche, dans la foulée des attentats à la bombe perpétrés lundi en milieu d'après-midi, et pour lesquels il n'y a toujours pas d'accusations portées, la Toile s'est organisée pour venir en aide aux enquêteurs et même s'y substituer pour mettre un ou des visages sur le sordide.

Sur le site de partage de liens Reddit, un

groupe baptisé Find Boston Bombers (à la recherche des poseurs de bombes de Boston) a fait son apparition pour concentrer au même endroit connaissances, hypothèses, photos, vidéos, analyses fines ou improvisées en lien avec la tragédie. Plus de 2500 personnes y sont pour le moment « accrochées ».

Ailleurs, le forum de discussion et de partage anonyme 4Chan est également devenu lieu d'échanges pour les détectives numériques en herbes qui nourrissent également un document de travail pour usage collectif qui a également vu le jour sur l'espace de Google Docs, sous le titre Boston Bombing Info (information sur les explosions de Boston). Là-dessus, comme sur les autres lieux d'échanges, on y parle des interminables instants où les bombes ont explosé, des victimes, on y commente des détails précis sur les photos prises par le public ou les médias, on y parle des composantes de la bombe, de l'autoculleur, de son modèle, de l'endroit où il est possible de l'acheter, de sacs à dos noir, de fermetures à glissière, même.

Tout en conjecture, on y encercle également des individus, photographiés ou filmés dans la foule avant ou après les explosions, et qui pour-

raient avoir quelque chose à voir avec les attentats, selon les internautes, du moins. « Que ces espaces voient le jour aux États-Unis n'est pas très étonnant, dit Jean-Claude Simard, éthicien et philosophe à l'Université du Québec à Rimouski (UQTR), la tradition de l'autojustice y est très forte. Mais les conséquences et les risques d'erreurs et de dérives sont aussi très élevés, surtout quand on commence à cibler des individus sans avoir les preuves nécessaires pour le faire. »

## Une question

Dans ce tout participatif, quelques individus semblent d'ailleurs très bien avoir cerné la dangerosité du geste, comme un certain Rroach — c'est la seule identité qu'il donne —, qui, sur Reddit, pose une question qui ne donne pas la réponse recherchée par la communauté : « Est-ce que quelqu'un se souvient de Richard Jewell? » Le tout est accompagné d'un lien vers la page Wikipédia consacrée à ce garde de sécurité suspecté à tort, sur la base d'une photo et d'un autre sac à dos suspect (vert dans ce cas), d'être à l'origine de l'attentat à la bombe lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996. Et ce, même s'il avait pourtant aidé à l'évacuation de la foule avant l'explosion.

« Devant l'émotion et la disponibilité des outils de communications, le citoyen peut désormais faire beaucoup », commente M. Dupont, mais il faut aussi se préoccuper, bien avant la recherche d'un coupable, des personnes qui peuvent tomber dans ce filet d'émotions et de jugements sommaires », comme au temps de la justice des foules, des belles années du vigilantisme, du goudron et des plumes, rappelle-t-il. « Il y a un fossé entre des citoyens qui communiquent des informations à la police pour faire avancer une enquête et ceux qui s'organisent en justiciers à temps partiel » dans les nouveaux espaces publics numériques.

Un fossé qu'un internaute, mercredi, tout en appelant au calme, à la vérification des faits avant diffusion d'une photo d'un suspect et à la rigueur dans un de ces espaces collaboratifs, a finalement très bien résumé avec le bagage culturel qui est le sien. « La chasse aux sorcières, a-t-il écrit, ça peut aussi être une chasse aux innocents. » Innocents dont le bilan actuel des quelque 180 transformés en victimes par les attentats de Boston ne mérite certainement pas d'être augmenté, y compris au nom de la justice et de la vérité.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346  
Par télécopieur 514 985-3390